



CREAI

AQUITAINE

Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

créham



Etude sur l'inclusion sociale des personnes réfugiées et des bénéficiaires de la protection subsidiaire



Etude réalisée à la demande de
la Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de Nouvelle-Aquitaine

Avril 2019

Etude réalisée par le CREAI Aquitaine,

Coordination

Bénédicte MARABET,

Responsable du Pôle Etudes et Observations

Chloé COULAIS,

Conseillère technique

En partenariat avec le CREHAM,

Nathalie JEANNEAU,

Chargée d'études – Psychosociologue

Et la DRDJSCS,

Aurélié NAUD,

Stagiaire - Elève Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale

Pôle Cohésion Sociale

SOMMAIRE

Le contexte de l'étude	2
La commande de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine	2
Distinction réfugiés / migrants	3
Distinction réfugiés / demandeurs d'asile	3
Une démarche en cohérence avec les orientations du pacte mondial sur les réfugiés	4
La méthodologie d'intervention	5
Avertissement	6
1 - Enjeux de gouvernance	7
2 - Enjeux financiers	7
3 - Enjeux d'adéquation de l'offre aux besoins	8
Données de cadrage sur les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire	9
Les constats généraux identifiés lors des entretiens	11
1 - La volonté des bénéficiaires de s'insérer et trouver leur place en France	12
2 - Le décodage de la vie en France, un élément central et prioritaire	12
3 - L'intérêt de laisser le temps au temps de l'inclusion sociale	12
4 - L'articulation des accompagnements avec les projets de vie des BPI, une gymnastique complexe	13
5 - L'importance du partenariat local pour pallier une absence de coordination transversale au niveau départemental, régional	14
6 - Regards croisés sur les BPI, des représentations à travailler	15
7 - Des pratiques d'accompagnement entre attention particulière portée aux BPI et renvoi aux règles du droit commun	16
Les différents champs où existent des besoins de « bonnes pratiques » en matière d'inclusion sociale	17

1 - La maîtrise de la langue évoquée comme le principal obstacle à l'inclusion sociale	17
2 - Le rapport avec les administrations et la connaissance des réglementations et des usages, autre écueil majeur (majoré par la non maîtrise de la langue) :	18
3 - L'accès au logement, entre adaptation au marché local et savoir habiter	20
4 - Les difficultés d'insertion professionnelle des BPI, une meilleure lisibilité nécessaire des dispositifs d'accompagnement	22
5 - Le développement des liens sociaux, une dimension à ne pas négliger	24
6 - Des problématiques d'accès aux soins circonscrites à la psychiatrie	25
7 - Les relations intrafamiliales et la parentalité à l'épreuve de la migration	27
8 - La question des moins de 25 ans	28
Les axes d'évolution	29
3 niveaux d'enjeux transversaux pour une inclusion sociale et sociétale	29
3 enjeux relatifs aux thématiques d'intervention	29

Le contexte de l'étude

La commande de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine

Depuis plusieurs années, la crise migratoire ne cesse de prendre de l'ampleur et les populations accueillies sont de plus en plus nombreuses. L'inclusion sociale des bénéficiaires de la protection internationale¹, appelés à s'installer durablement sur le territoire national, constitue un enjeu important qui nécessite une meilleure lisibilité des difficultés et des freins à leur insertion, ceci en regard des différents profils de ces publics, des actions mises en œuvre et de leur coordination.

Le Pôle Cohésion sociale de la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine a souhaité dans ce contexte disposer d'un diagnostic fournissant des éclairages permettant

- d'identifier les difficultés et freins au processus d'inclusion, dans le droit commun, des réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire² en Nouvelle-Aquitaine.
- de repérer des bonnes pratiques permettant de promouvoir les conditions d'une inclusion sociale réussie de ces publics spécifiques.

Définition de l'inclusion

« L'inclusion est un processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Centre of Economic and Social Inclusion – 2002).

« L'inclusion sociale est un processus qui permet aux personnes en danger de pauvreté et d'exclusion sociale de participer à la vie économique, sociale et culturelle, et de jouir d'un niveau de vie décent. Ces personnes doivent être impliquées dans les prises de décision qui affectent leur vie et bénéficier d'un meilleur accès à leurs droits fondamentaux » (Commission européenne).

L'inclusion s'entend donc, au sens de ces définitions, comme une adaptation du système ou du dispositif en direction de l'usager a contrario de la notion d'intégration qui implique quant à elle que l'effort d'adaptation repose sur l'usager.

L'accès et la stabilisation dans un logement sont considérés comme une étape majeure du processus d'insertion des réfugiés statutaires, de même que les autres dimensions sociales, notamment la maîtrise de la langue, l'accès aux droits, le dépassement de vécus traumatiques et l'emploi.

Entre l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire et l'installation pérenne des bénéficiaires, il existe des brèches venant entraver le processus d'intégration.

Le présent travail a donc permis d'identifier les acteurs et dispositifs locaux pouvant aplanir ces difficultés, ainsi que les ressources, les leviers, les bonnes pratiques et leurs modalités de mise en œuvre permettant à ce processus d'inclusion des personnes réfugiées de se réaliser dans les meilleures conditions.

¹ Les bénéficiaires de la protection internationale regroupent les personnes qui ont le statut de réfugié ainsi que les personnes sous protection subsidiaire.

² Cf. encadré page suivante

Outre la situation des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire³, la question des moins de 25 ans (lesquels ne peuvent notamment prétendre au RSA) a fait l'objet d'un focus particulier.

Définitions des différents statuts

Réfugiés

Le statut de réfugié est reconnu par l'OFPPRA en application de l'article 1^{er} A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui stipule que : *"le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner"*.

Les personnes reconnues réfugiées sont placées sous la protection juridique et administrative de l'OFPPRA, elles ont vocation à bénéficier d'une carte de résident valable dix ans.

Bénéficiaires de la Protection Subsidiaire

Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes graves suivantes : la peine de mort ou une exécution; la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants; pour des civils, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international .

Les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont placés sous la protection juridique et administrative de l'OFPPRA, ils ont vocation à se voir délivrer une carte de séjour temporaire d'une durée de un an renouvelable⁴ et portant la mention « vie privée et familiale ».

Distinction réfugiés / migrants

Les réfugiés sont des personnes qui fuient des conflits armés ou la persécution. Il est donc dangereux pour eux de retourner dans leur pays. A contrario, « *les migrants choisissent de quitter leur pays non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort mais surtout afin d'améliorer leur vie en trouvant du travail, et dans certains cas, pour des motifs d'éducation, de regroupement familial ou pour d'autres raisons. Contrairement aux réfugiés qui ne peuvent retourner à la maison en toute sécurité, les migrants ne font pas face à de tels obstacles en cas de retour. S'ils choisissent de rentrer chez eux, ils continueront de recevoir la protection de leur gouvernement* » (Point de vue du HCR : « réfugié » ou « migrant » - Quel est le mot juste? - 12 juillet 2016).

Distinction réfugiés / demandeurs d'asile

Un réfugié ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire est un étranger qui a obtenu une réponse favorable à sa demande d'asile et qui de ce fait est autorisé à séjourner en France.

A contrario, un demandeur d'asile est un étranger inscrit dans une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont ni des sans-papier, ni des migrants économiques. (France Terre d'Asile)

³ D'une durée d'un an, renouvelable

⁴ Carte pluriannuelle de 4ans : nouveauté applicable à compter d'une date fixée par décret et au plus tard le 01/03/2019

Une démarche en cohérence avec les orientations du pacte mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial sur les réfugiés, présenté par le HCR (Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés) et adopté le 11 décembre 2018, lors d'une conférence intergouvernementale à Marrakech, vise à renforcer la réponse internationale aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées, en s'inspirant des principes fondamentaux d'humanité et de solidarité internationale. Il comporte quatre objectifs principaux :

- alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil ;
- accroître l'autonomie des réfugiés ;
- élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers ;
- aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

Ce pacte prévoit l'organisation de **Forums mondiaux sur les réfugiés** qui auront lieu tous les quatre ans (dont le premier se déroulera en décembre 2019 à Genève), et qui seront complétés par des réunions officielles de haut niveau, tous les deux ans entre les Forums. Ceux-ci permettront notamment aux Etats membres et aux « parties prenantes concernées⁵ » d'échanger sur les bonnes pratiques, les expériences concernant des situations nationales ou régionales spécifiques. Il est prévu que le HCR mette au point une plateforme numérique de partage de bonnes pratiques, accessible à tous.

⁵ Les « parties prenantes concernées » représentent : les acteurs locaux ; les organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies, y compris les organisations faisant partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; d'autres acteurs humanitaires et du développement ; des institutions financières internationales et régionales ; des organisations régionales ; des autorités locales ; la société civile, y compris des organisations confessionnelles ; des universitaires et d'autres experts ; le secteur privé ; les médias ; les membres des communautés d'accueil et les réfugiés eux-mêmes.

La méthodologie d'intervention

L'intervention a été conçue en appui aux principes méthodologiques suivants :

- un travail de contextualisation du diagnostic permettant de caractériser a minima, et dans la mesure des données disponibles, les publics réfugiés, leur répartition territoriale, leurs profils et d'identifier les acteurs concernés en Nouvelle-Aquitaine. Outre la connaissance de la situation de ces publics, cette approche a permis un premier cadrage de l'étude et repérage des enjeux se rapportant au processus d'insertion de la population des réfugiés statutaires ;
- la prise en compte des points de vue des acteurs concernés dans leur diversité rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels :
 - acteurs du DNA (dispositif national d'accueil),
 - acteurs de l'habitat,
 - acteurs de l'insertion,
 - publics concernés.
- une approche territorialisée des modalités d'accompagnement des réfugiés ciblée sur deux territoires néo-aquitains contrastés (plutôt qu'une observation lourde et peu efficiente sur les 12 départements de la région) :
 - la métropole bordelaise, où sont présentes les différentes institutions ayant pour mission d'orienter et d'accompagner les publics demandeurs d'asile et réfugiés et qui compte une grande diversité d'opérateurs relevant du Dispositif National d'Accueil. Pôle urbain majeur de la région, elle regroupe de nombreuses fonctions urbaines et bénéficie d'une image et d'une localisation géographique lui conférant une forte attractivité s'accompagnant d'une mise sous tension de l'offre de logement ;
 - le département des Deux-Sèvres, avec Niort pour ville-centre, huitième commune d'Aquitaine (troisième de l'ex-région Poitou-Charentes) davantage représentative des pôles urbains secondaires de la région, moins doté en matière de dispositifs d'accueil et d'accompagnement des réfugiés et où le marché du logement est moins tendu ;
- une démarche partenariale associant dans le cadre du Comité de Pilotage⁶ mis en place, les principaux acteurs de l'aide à l'insertion dans le partage des constats et l'élaboration des recommandations.

Elle s'est déroulée en trois étapes :

1 - Prise de connaissance du contexte, définition du public et des enjeux, préparation de la phase de consultation

2 - Consultation d'acteurs institutionnels et de terrain, laquelle s'est attachée à explorer les prestations / actions mises en œuvre en faveur de l'inclusion sociale des réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire, les bilans réalisés, la connaissance d'autres expériences nationales ou internationales relevant de bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale.

Dans ce cadre, 25 acteurs ont été consultés⁷ entre début novembre 2018 et fin janvier 2019.

⁶ Voir en annexe les organismes et institutions représentées.

⁷ Voir liste en annexe.

3 - Consultation de personnes bénéficiant de la protection internationale invitées à témoigner de leur vécu des différents parcours et types d'accompagnements dont elles ont pu bénéficier, des difficultés rencontrées et de faire part de leurs propositions d'amélioration, ceci sur les différents champs de l'inclusion sociale (maîtrise de la langue, accès à l'emploi, au logement, aux droits et aux soins).

Dans le cadre d'entretiens individuels ou de groupes à leur domicile, au sein de structures d'hébergement ou dans les locaux du Créham, 19 bénéficiaires de protection internationale ont été rencontrés au cours des mois de février et mars 2019⁸.

Avertissement

- Le caractère subjectif de la notion de « bonnes pratiques » telles qu'elles sont appréciées par les personnes rencontrées, doit être souligné :

Les différents interlocuteurs consultés n'ayant pas nécessairement une vision précise des actions et dispositifs déployés, tant localement, qu'à l'échelle du territoire national ou européen, ont fait principalement part de leurs pratiques ou de celles de leurs confrères. Certaines de ces pratiques, observées et partagées dans le cadre de rencontres plus ou moins formelles, sont ainsi retenues comme relevant de « bonnes pratiques ». Cette notion relève donc davantage de points de vue empreints de subjectivité exprimés à un moment donné, que d'une évaluation rigoureuse et partagée.

Pour être objectivées en toute rigueur, ces « bonnes pratiques » nécessiteraient en effet d'être évaluées. Or, peu d'expériences rapportées semblent l'avoir été, ceci d'autant que les différents promoteurs de ces pratiques disposent d'assez peu de recul car les actions sont en général assez récentes, même si elles sont développées par des associations qui peuvent avoir une expérience très ancienne de l'accompagnement social.

Notons qu'à compter du 1^{er} Mars 2019, les signataires du CIR⁹ ne seront plus rencontrés uniquement à la signature du contrat, mais aussi lorsque celui-ci sera terminé, ce qui pourra permettre d'apprécier la portée des mesures mises en œuvre et d'orienter à nouveau les personnes les plus vulnérables vers les dispositifs compétents.

- La consultation des responsables de structures d'hébergement, si elle a permis de recueillir des points de vue variés sur la situation des bénéficiaires de la protection internationale hébergés ou logés, n'a pu éclairer la situation des personnes qui ne passent pas par ces dispositifs d'hébergement. En revanche, la consultation de BPI hors CADA a permis de compenser le manque de visibilité sur ces situations.

⁸ Voir composition de l'échantillon en annexe.

⁹ CIR : Contrat d'Intégration Républicaine

Avant propos : les enjeux locaux de la politique d'inclusion des bénéficiaires de la protection internationale

La politique d'intégration des réfugiés est une politique complexe à mettre en œuvre puisque sa conduite repose sur de nombreux ministères. En outre, elle répond à des enjeux d'ordres divers qui s'accordent cependant tous sur la finalité de l'action à atteindre : une animation territoriale forte de la politique d'intégration des BPI.

1 - Enjeux de gouvernance

La nécessité d'organiser une gouvernance territoriale renouvelée de la politique d'intégration des réfugiés, compte tenu de la pluralité d'acteurs concernés, a été clairement annoncée par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées présentée le 5 juin 2018, ainsi que par la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Dans ce cadre, il a été demandé aux Préfets de région et de départements de mettre en place en 2019, des mesures visant à une meilleure articulation du pilotage de la politique d'intégration des réfugiés au niveau local¹⁰, et notamment :

- d'identifier un référent départemental chargé de coordonner la politique d'intégration dans son ensemble ;
- de mettre en place un comité de pilotage « *intégration des réfugiés* » réunissant les acteurs de l'intégration des étrangers dans le territoire, notamment les DRDJSCS, les directions territoriales de l'OFII, les partenaires associatifs, les bailleurs, les chambres consulaires, les organisations patronales, les acteurs privés du monde économique, le service public de l'emploi (DIRECCTE, pôle emploi, missions locales, Cap emploi) et les collectivités territoriales ;
- d'élaborer une feuille de route de l'intégration en concertation avec les acteurs.

Il est proposé aux Préfets, dans la réalisation de leurs démarches, de prendre appui sur la gouvernance locale mise en place dans le cadre des nouveaux Schémas Régionaux d'Accueil des Demandeurs d'Asile et à l'intégration des Réfugiés (SRADAR). Ce schéma est en cours de réactualisation pour la région Nouvelle-Aquitaine

2 - Enjeux financiers

Depuis la réforme générale des politiques publiques, les administrations de l'Etat travaillent par Budget Opérationnel de Programme (BOP). Leurs actions sont donc désormais menées par projet sur la base d'objectifs précis visant à mieux contrôler et évaluer les dépenses et les résultats des réalisations. Cependant, cette gestion par objectifs ne favorise pas les liens entre des thématiques pourtant très imbriquées à l'exemple des thématiques pouvant relever autant du champ de la santé que du social. Concernant précisément la politique de l'intégration, sa gestion repose principalement sur trois BOP :

- le BOP 177 « *Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables* » ;
- le BOP 104 « *Intégration et accès à la nationalité française* » ;
- le BOP 303 « *Immigration et Asile* ».

¹⁰ Instruction n°INTV1900478J relative aux orientations pour l'année 2019 de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés en France

En Nouvelle-Aquitaine, la gestion budgétaire de la politique d'intégration des réfugiés est éclatée entre les différents acteurs institutionnels. En effet, le BOP 104 et le BOP 303 relèvent de la compétence du SGAR alors que le BOP 177 relève de la compétence de la DRDJSCS.

Cette organisation pose des difficultés dans la continuité et la visibilité des actions, ce d'autant qu'est à noter une sollicitation croissante des dispositifs généralistes par les demandeurs d'asile, mais également par les personnes déboutées du droit d'asile ou se trouvant dans une situation administrative complexe, lesquelles se maintiennent sur le territoire français sans perspective de régularisation.

Sur ce volet financier, les DDCS(PP) souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une vision pluriannuelle des moyens alloués pour l'accompagnement des réfugiés afin de mieux planifier les mesures mises en œuvre sur l'ensemble de l'année et d'élaborer une véritable stratégie départementale d'intégration des BPI, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés sur leurs territoires.

3 - Enjeux d'adéquation de l'offre aux besoins

La région Nouvelle-Aquitaine est très étendue avec des départements très hétérogènes notamment au niveau de leurs actions en faveur de l'intégration des BPI avec des fortes disparités dans l'offre proposée.

En outre, les publics selon leur type d'hébergement ne peuvent pas forcément prétendre à de l'accompagnement social. La problématique de l'accompagnement à l'accès aux droits est ainsi particulièrement prégnante pour les BPI qui ne sont pas hébergés en structures d'accueil et ne bénéficient donc pas d'un accompagnement spécifique au titre de l'hébergement. Une autre problématique importante concerne la prise en compte des jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas accès au RSA.

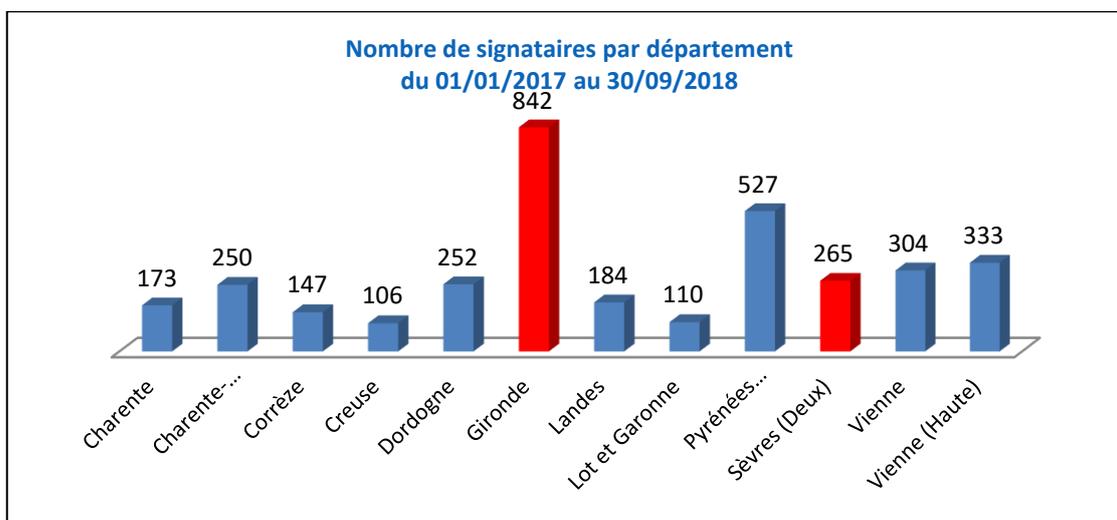
De nombreux autres constats d'inadaptation des réponses existantes par rapport aux besoins des BPI peuvent être posés : apprentissage de la langue, accès au logement, aux soins, à l'emploi, temporalité des différentes étapes et construction de leur parcours. Ceux-ci seront développés tout au long de ce rapport.

Données de cadrage sur les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire

L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) produit des statistiques sur les signataires du CIR qui permettent de dresser à grands traits un portrait des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

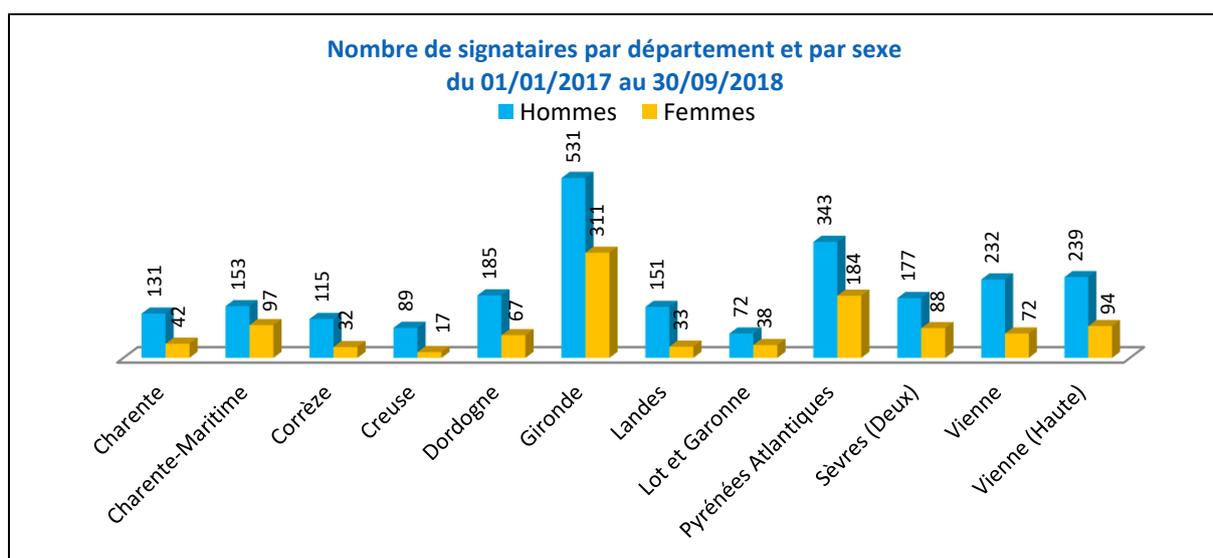
Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut être prescrite en fonction du niveau en français.

En Nouvelle-Aquitaine, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 septembre 2018, près de 3 500 personnes ont signé un CIR (2000 en 2017, 1500 en 2018). Elles se répartissent entre 70% d'hommes et 30% de femmes.



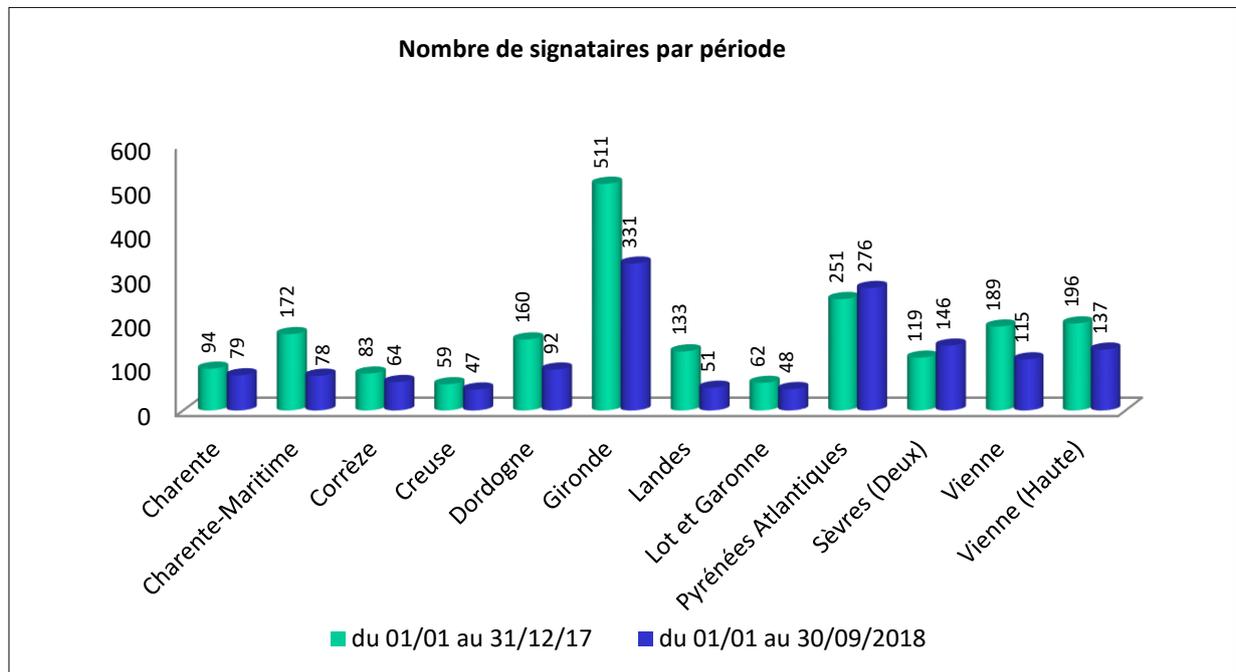
Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREAI Aquitaine

Dans tous les départements, les hommes sont plus nombreux que les femmes : en Gironde, 63% d'hommes pour 37% de femmes, dans les Deux-Sèvres, 67% d'hommes pour 33% de femmes.



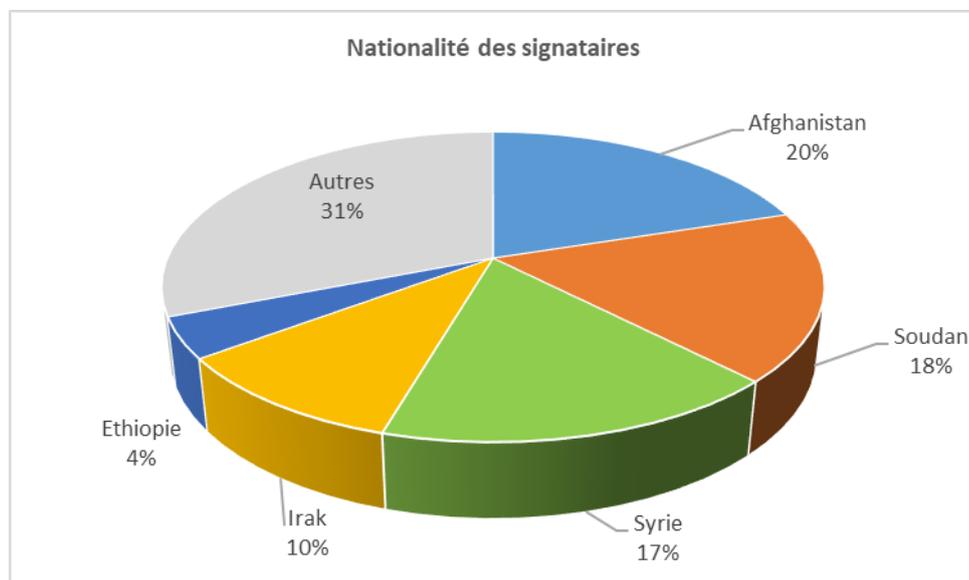
Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREAI Aquitaine

Dans deux départements, les Deux-Sèvres et les Pyrénées-Atlantiques, le nombre de signataires est en augmentation. Il dépasse, sur les 9 premiers mois de 2018, le nombre total observé en 2017.



Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREA Aquitaine

Les signataires du CIR proviennent à 70% de cinq pays du Moyen-Orient (Afghanistan, Syrie et Irak) et de l’Afrique de l’est (Soudan et Ethiopie).



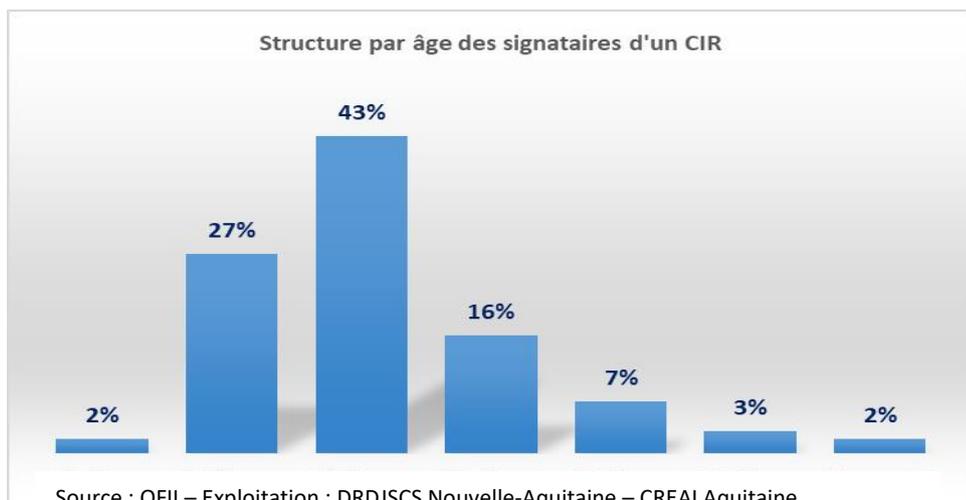
Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREA Aquitaine

En Gironde, les Syriens sont les plus représentés (26%), suivis des Soudanais et des Afghans (11% chacun), tandis que dans les Deux-Sèvres, les Afghans sont les plus nombreux (27%), suivis par les Syriens (18%) et les Soudanais (15%).

Au niveau régional, les 26-34 ans forment la tranche d'âge la plus représentée avec 43% des effectifs. Plus de 70% des signataires ont moins de 35 ans.

La population des signataires se répartit en trois groupes en termes de parcours d'études :

- un quart a un niveau d'étude primaire,
- la moitié a atteint le niveau secondaire,
- un quart a fait des études supérieures.



Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREAI Aquitaine

En Gironde, le niveau d'études est globalement plus élevé que dans les Deux-Sèvres (16% niveau primaire en Gironde vs 25% dans les Deux-Sèvres ; 31% d'études supérieures en Gironde vs 18% dans les Deux-Sèvres).

Niveau d'études des signataires d'un CIR

	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Deux-Sèvres
Primaire – sans diplôme	23%	16%	25%
Secondaire	52%	53%	57%
Secondaire - bac	15%	18%	17%
Secondaire – CAP-BEP	2%	2%	1%
Secondaire - brevet	7%	9%	1%
Secondaire- sans diplôme	28%	24%	38%
Supérieur	25%	31%	18%
Supérieur – bac + 2	6%	6%	4%
Supérieur – bac + 3	4%	6%	4%
Supérieur – bac + 4 et plus	13%	17%	10%
Supérieur – sans diplôme	2%	2%	-
TOTAL	100%	100%	100%

Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREAI Aquitaine

Ce rapide panorama peut être complété par des données transmises par les directions départementales de la cohésion sociale sur les personnes réfugiées accueillies en CADA.

Réfugiés accueillis en CADA en septembre 2018

	Gironde	Deux-Sèvres
Effectif total	199 ménages (456 personnes)	62 ménages (92 personnes)
Part des personnes isolées	22%	57%
Moyenne d'âge personnes isolées	28 ans	26 ans
Composition des familles	19% de familles monoparentales 86% des familles ont des enfants 72% des familles comptent moins de 4 personnes	66% de familles monoparentales Toutes les familles avec enfants 56% des familles comptent moins de 4 personnes

Source : OFII – Exploitation : DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine – CREAI Aquitaine

Les constats généraux identifiés lors des entretiens

1 - La volonté des bénéficiaires de s'insérer et trouver leur place en France

En dépit des difficultés liées à l'exil et au traumatisme de guerre, les acteurs s'accordent à constater la forte volonté des bénéficiaires de la protection internationale à s'insérer (dès l'obtention du statut), à se saisir des dispositifs d'accompagnement proposés et à s'inscrire dans une démarche de projet. Les acteurs évoquent aussi la notion un comportement (ponctualité, investissement, volonté de réussite) facilitateur de l'accompagnement social des BPI.

Ce constat a été confirmé lors des entretiens avec les bénéficiaires, qui associent ainsi l'obtention du titre à la possibilité de se projeter, construire un projet de vie et envisager l'avenir avec davantage de sérénité. L'accès à la nationalité française peut ainsi représenter l'ultime étape de leur inclusion et les freins qui s'y opposent un facteur d'insécurité.

2 - Le décodage de la vie en France, un élément central et prioritaire

Certains acteurs estiment que le travail d'accompagnement doit se centrer sur le décodage de la vie en France, lequel favorise non seulement l'accès aux droits, mais peut également permettre d'éviter les mauvaises expériences et aider les BPI à s'affranchir des « mauvais conseils » auxquels ils peuvent être exposés dans leurs démarches d'accès à l'emploi notamment (absence de contrat de travail, auto-entreprenariat mal maîtrisé par exemple).

Plusieurs CADA mettent l'accent sur cette approche avec, notamment, des ateliers dédiés à la connaissance des droits :

- [atelier « vivre en France »](#) du groupe SOS, mettant en regard une famille demandeurs d'asile et une famille réfugiée pour comparer les droits,
- [atelier « procédure d'asile »](#).

La méconnaissance des codes sociaux, des usages et des réglementations sur le logement ou le travail est ressentie (y compris par les BPI¹¹ eux-mêmes) comme un réel frein qu'il est nécessaire de surmonter au plus vite pour acquérir une autonomie suffisante.

3 - L'intérêt de laisser le temps au temps de l'inclusion sociale

Les acteurs rencontrés ont souvent évoqué la durée de l'accompagnement comme une composante importante, nécessaire pour comprendre et se familiariser avec leur nouveau cadre de vie.

Le délai des deux fois 3 mois autorisé pour le maintien en CADA après l'obtention du statut est ainsi à la fois considéré :

- comme un cadre imposant un rythme d'accompagnement, qui passant par un étayage assez fort, contribue à imprimer une dynamique limitant les risques de démobilisation de certains BPI et permettant de gérer les sorties ;
- et une durée parfois insuffisante pour permettre une autonomie complète de la personne à sa sortie. Un sas pour faire le deuil de la vie précédant l'exil et du pays d'origine est aux yeux des professionnels rencontrés nécessaire pour permettre aux BPI de se projeter et d'être pleinement acteurs d'un nouveau départ. Plusieurs structures ont d'ailleurs mentionné l'intérêt de travailler en amont de l'obtention du statut sur tout ce qui peut favoriser l'« acclimatation » et ainsi « ne pas perdre de temps » (d'autant que de nombreux déboutés se maintiendront sur le territoire).

¹¹ Bénéficiaires de la protection internationale

Les dispositifs de procédures accélérées et/ou de réinstallation peuvent être à cet égard contraignants pour la construction du projet de la personne ainsi que pour son acculturation progressive.

4 - L'articulation des accompagnements avec les projets de vie des BPI, une gymnastique complexe

Plusieurs interlocuteurs s'interrogent sur un principe d'intervention fondé sur une linéarité des parcours d'inclusion (apprentissage de la langue, formation professionnelle, accès à l'emploi...). Basé sur une logique des prérequis, ce principe ne prendrait pas suffisamment en considération la dynamique des BPI, dont les préoccupations (urgence d'accès aux ressources, inquiétudes relatives à la famille restée au pays...) peuvent venir parasiter les démarches d'accompagnement proposées. Aussi, les professionnels tendent à valoriser une personnalisation de l'accompagnement (souplesse et principe du cas par cas).

Le principe de la mise en situation, emprunté aux méthodes de prise en charge des problématiques psychiques notamment, est également jugé intéressant par les acteurs, avec une immersion sociale dans un quartier et des propositions d'activités pour dynamiser le quotidien (cf. les programmes « Logement d'abord » et « Emploi d'abord »).

Les approches globales, prenant en compte les différentes composantes de l'inclusion sociale en même temps, seraient également à privilégier et à déployer au vu des retours positifs concernant les programmes HOPE et ACCELAIR par exemple.

Le programme HOPE (Hébergement, orientation parcours vers l'emploi), mis en œuvre par l'AFPA (Association pour la formation des adultes), vise à faciliter l'insertion des réfugiés par l'apprentissage conjugué du français et d'un métier fléché sur les besoins non pourvus des entreprises, un hébergement pendant toute la durée du parcours, ainsi qu'un accompagnement global (administratif, social, professionnel, médical, citoyen...).

Les actions menées dans le cadre du programme Accelair se basent sur le droit existant en matière d'accès/maintien dans le logement et l'emploi. La particularité d'Accelair est de développer des actions spécifiques pour combler les freins à l'accès aux mesures de droit commun, ou de sensibiliser les acteurs locaux et de leur proposer un appui pour une adaptation de leurs actions au public réfugié : mutualisation des informations permettant une vision d'ensemble, accompagnement spécialisé par des référents formés à la problématique des réfugiés...

L'intérêt porté par les acteurs aux mesures d'aide à l'inclusion répondant à des besoins à court ou moyen terme (logement, emploi, santé...), ne doit pas laisser de côté la notion de projet de vie des bénéficiaires de la protection internationale. Au-delà des conditions pratiques de vie en France, ceux-ci peuvent en effet être préoccupés, voire empêchés de se saisir des démarches d'aide à l'inclusion, du fait de la situation de leur famille restée au pays, entravant leur travail de deuil, de leurs difficultés à envisager une procédure de naturalisation, dans le cas notamment où les membres de la famille ont été dispersés.

5 - L'importance du partenariat local pour pallier une absence de coordination transversale au niveau départemental, régional

La question du partenariat à l'échelle du territoire est vue comme un aspect essentiel de l'action en faveur des bénéficiaires de la protection internationale, notamment en territoire rural où les différents dispositifs et acteurs sont moins nombreux et présents qu'en milieu urbain (métropole bordelaise).

Des lacunes ont été identifiées en particulier par les acteurs du département des Deux-Sèvres, qui se sentent trop éloignés des prises de décisions au niveau régional, peu consultés, et ainsi font remonter un besoin fort de coordination au niveau départemental et/ou régional.

NB : Le Pacte mondial sur les réfugiés préconise également la valorisation des relations partenariales, celles-ci contribuant notamment à l'identification des forces et faiblesses locales, en termes de dispositifs et réponses apportées, dans l'objectif de renforcer les différentes actions en fonction des besoins repérés.

Les relations partenariales sont ainsi expérimentées sous plusieurs formes :

– des réunions organisées par la DDCS et la DIRECCTE appréciées, alors qu'elles permettent une meilleure connaissance des acteurs concernés, de leurs missions respectives et des dispositifs de droit commun mobilisés (ex. : RSA), une sensibilisation à la question des réfugiés et un partage des bonnes pratiques.

NB : L'intérêt porté à la démarche de la présente étude et le souhait d'en avoir un retour témoignent de l'intérêt des acteurs pour une mutualisation de l'information concernant les pratiques d'accompagnement de ce public.

– des conventions interinstitutionnelles, telles celles mises en places entre l'OFII, le COS, Pôle emploi, la Caf, lesquelles ont conduit à :

- identifier des personnes référentes au sein de la CAF 33 (référént humanitaire) et de Pôle emploi ayant pour fonction de faciliter la prise en compte des BPI et leur accès aux droits. Faire en sorte que ces référents soient bien visibles pour les BPI.
- mettre en place un système de consultation en ligne des informations saisies respectivement par Pôle emploi et par l'OFII (scolarité, parcours de formation et expérience professionnelle au pays),
- permettre une meilleure compréhension réciproque du contexte de chaque partenaire ;

– des relations inter CADA/CAO/CPH, plus informelles entre ces acteurs de l'hébergement prompts à échanger sur leurs pratiques ont lieu sur les deux territoires observés et sont facilitantes pour les responsables de ces structures qui peuvent parfois sentir dépassés face à certaines situations particulièrement complexes ;

– le recours à un réseau informel de partenaires facilitant l'accompagnement et l'inclusion du public : médecin généraliste facilitant l'accès aux consultations spécialisées, juristes, artisans locaux facilitant l'accès à l'emploi, ... ;

– la mise en lien des bénéficiaires avec les différents dispositifs de droit commun (MDSI, CAF, médecins, centres sociaux, missions locales ...) présents sur le territoire où sont installés les BPI contribuent à encourager leur mobilisation et favoriser l'inclusion sociale.

La mise en place de dispositifs d'information sur les ressources existantes en matière d'aide à l'inclusion sociale est attendue par les acteurs, comme des BPI rencontrés.

Les divers appels à projet de l'Etat relatifs au développement de plateformes sont en effet considérés comme des réponses pertinentes. Ces plateformes sont vues *a priori* comme étant susceptibles d'offrir dresser « une cartographie de l'offre disponible » en matière de dispositifs d'aide à l'insertion, de formation, d'apprentissage de la langue et ainsi d'outiller les acteurs et les bénéficiaires eux-mêmes pour leur permettre de faire des choix et de mieux construire leur parcours.

Des outils tels que le site Action Emploi Réfugiés (plateforme de rapprochement entre réfugiés et employeurs), la Plateforme nationale de logement des réfugiés pilotée par la DIHAL sont d'ores et déjà mobilisés¹².

Action Emploi Réfugiés : association, qui facilite l'intégration des réfugiés par l'emploi, mène des actions contribuant à donner une image positive des réfugiés. Elle s'appuie sur un site qui permet aux réfugiés de leur faciliter la recherche d'un emploi, et aux employeurs de puiser dans un vivier de compétences insuffisamment connu.

La mise en place de lieux-ressources proposant des permanences CAF, CPAM notamment sur les PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi Services) a été également suggérée.

Enfin, sur des territoires ruraux, comme le département des Deux-Sèvres, les acteurs soulignent l'importance des réseaux de bénévoles et la coordination nécessaire de leurs interventions. Certains professionnels indiquent en effet que si l'action des bénévoles peut être facilitante (ex. : apprentissage de la langue, covoiturage, mise en relation avec les réseaux d'artisans locaux, etc.), il est essentiel de veiller à organiser et gérer leurs interventions de façon à ce qu'elles n'entravent pas les accompagnements des professionnels (ex. : un bénévole accompagne une personne à Pôle Emploi, mais celle-ci n'est pas encore dans une démarche d'insertion professionnelle car son CIR débute juste).

6 - Regards croisés sur les BPI, des représentations à travailler

La question des représentations et des images stéréotypées véhiculées sur les réfugiés peut pénaliser l'inclusion des BPI, de même que la méconnaissance des caractéristiques attachées à leur statut et leur situation. Un important travail d'informations régulièrement réactualisées paraît ainsi devoir être réalisé sur la législation et les droits relatifs au statut de réfugié et à la protection subsidiaire, auprès des acteurs du droit commun.

Des expériences consistant à valoriser les échanges culturels avec ce public sont citées :

Alternative Urbaine : association d'aide à l'inclusion sociale et professionnelle employant des personnes en situation de précarité et utilisant des formes d'inclusion novatrices mêlant la culture et le tourisme. La mission n'est pas de former au métier de guide, mais d'utiliser les balades urbaines comme support pédagogique et de remobilisation pour des personnes éloignées de l'emploi. Parmi les guides ou éclaireurs, des bénéficiaires de la protection internationale peuvent faire partager leur regard sur les quartiers, tel celui le quartier Bacalan à Bordeaux.

Du point de vue international, le HCR, par le *Pacte mondial sur les réfugiés*, encourage les Etats membres à mettre en œuvre des programmes et projets spécifiques pour améliorer la compréhension de la situation des réfugiés, dans le cadre des politiques nationales, et à favoriser, notamment par des activités sportives et culturelles, l'apprentissage des langues et de l'éducation des enfants, adolescents et

¹² La DDCS 33 annonce un projet de plateforme de coordination d'acteurs qui sera co-portée avec la Métropole

jeunes réfugiés. Certains acteurs insistent sur le fait de ne pas négliger l'intégration et l'acculturation des plus jeunes qui « *contribueront à construire la société de demain* ».

7 - Des pratiques d'accompagnement entre attention particulière portée aux BPI et renvoi aux règles du droit commun

Si le soutien à l'inclusion sociale des bénéficiaires de la protection internationale apparaît comme une évidence pour les acteurs consultés, l'investissement sur cette problématique et les budgets que l'Etat a décidé de lui allouer (cf. nombreux appels à projet) soulève des interrogations. Certains acteurs confrontés à des difficultés pour mener à bien leur mission auprès d'autres catégories de publics (précaires économiques, demandeurs d'asile...), peuvent faire part de leur malaise concernant l'insuffisance ou l'absence de solutions notamment pour des demandeurs d'asile, déboutés et renvoyés à la rue quel que soit leur degré de vulnérabilité (ex. mère avec de très jeunes enfants).

Certains acteurs chargés d'accompagner les BPI dans l'accès au logement tendent ainsi à préconiser le recours au droit commun sans priorisation des bénéficiaires de la protection internationale par rapport aux autres catégories de publics également en situation de précarité.

Les différents champs où existent des besoins de « bonnes pratiques » en matière d'inclusion sociale

1 - La maîtrise de la langue évoquée comme le principal obstacle à l'inclusion sociale

La plupart des BPI consultés considèrent en effet l'acquisition de la langue comme un prérequis indispensable à toute démarche d'insertion. Or les modalités d'apprentissage sont insuffisantes et perfectibles, notamment :

- faible nombre d'heures proposé par l'OFIL,
- non prise en compte des différences de niveaux dans la composition des groupes par les prestataires Insermédia et ASFODEP, voire des difficultés spécifiques éprouvées par les BPI non lecteurs dans leur langue maternelle) :

« On nous a appris directement des choses de la vie quotidienne, alors que l'on ne connaissait pas les lettres. (...) Ça aurait été plus facile que la professeure connaisse l'arabe, car elle passe 10 minutes à nous expliquer ce qu'est un réfrigérateur. »

« On nous apprend la grammaire, la conjugaison, c'est compliqué pour nous qui ne connaissons rien. »

« Les cours sont trop difficiles : on nous dit plein de choses, ça va trop vite, on ne comprend pas toujours. Quand on n'a pas été à l'école avant, c'est dur d'apprendre le français aussi vite. »

Force est de constater la difficulté de beaucoup à s'exprimer en français à l'issue de leur formation linguistique initiale d'autant plus quand ils n'ont pas pu bénéficier d'une immersion sociale et/ou professionnelle leur permettant de pratiquer la langue (ex. : famille logée en diffus hors CADA et isolée socialement, jeune hébergé en PRAHDA, mère de famille restant au foyer...).

« Au PRAHDA, j'ai surtout appris l'arabe »

« On est plusieurs afghans au CAO, c'est plus facile de parler dari (dialecte afghan) que français, on se comprend mieux entre nous. Mais c'est vrai que ça ne nous aide pas à apprendre le français. »

Ainsi, l'insertion professionnelle, le développement des relations sociales avec l'entourage, l'utilisation de nouvelles technologies sont-elles vues par les BPI comme des leviers essentiels permettant un apprentissage de la langue au quotidien et petit à petit, en complément des cours.

« Pour apprendre le français, il faut travailler tout le temps, parler matin et soir pour arriver à penser en français »

« Les personnes avec qui je travaille au restaurant m'ont appris le nom des aliments quand j'ai commencé là-bas. Je les ai beaucoup entendus donc c'est plus facile pour les apprendre. Et puis, on discute beaucoup aussi, ça m'aide à mieux parler français. »

« Les autres jeunes du FJT m'ont aidé à lire des contes pour enfant, pour connaître plus de mots. Maintenant je lis des livres un peu plus compliqués, et quand je ne comprends pas un mot, je regarde sa traduction sur internet. »

« Sur mon portable, j'ai installé des applications pour apprendre le français et traduire les mots que je ne connais pas (...). J'essaie de regarder des séries ou des films en français sous-titré aussi. »

Si la mobilisation pour l'apprentissage du français peut être parasitée par des préoccupations liées à leur situation précaire ou des inquiétudes concernant leur famille, plusieurs BPI témoignent également du stress généré par la non-maîtrise du français, alors qu'ils ont à gérer de nombreuses démarches administratives.

L'ensemble des BPI rencontrés aspire ainsi à poursuivre leur formation linguistique, sans nécessairement toujours savoir comment s'y prendre et conscient que cet apprentissage nécessite du temps.

L'apprentissage du français semble en effet selon les professionnels se heurter à plusieurs types de difficultés : offre saturée, méthode trop académique, insuffisamment professionnelle et peu lisible, niveaux mélangés, méthodes inadaptées pour les personnes maîtrisant mal l'écrit dans leur propre langue.

La programmation de la formation linguistique (dans le cadre du CIR notamment) peut parfois être entravée par le souci de privilégier des démarches jugées plus urgentes par les BPI et ayant trait à l'emploi, le logement, le regroupement familial... Le niveau A1¹³ visé par l'OFII peut s'avérer par ailleurs insuffisant.

Notons qu'à compter du 1^{er} Mars 2019, les signataires du CIR pourront se voir prescrire jusqu'à 600h de formation linguistique lorsque ceux-ci seront non-lecteurs et non-scripteurs. Cette évolution devrait permettre aux signataires concernés une meilleure maîtrise du français à l'oral mais aussi à l'écrit.

Plusieurs structures d'hébergement, organismes, et employeurs pratiquent une politique de l'offre cherchant à compenser ces lacunes et tentent ainsi de promouvoir de nouvelles pédagogies :

- [Ateliers en FLE](#) (Français langue étrangère), dispensés par les bénévoles des associations gestionnaires de structures d'hébergement, avec la [méthode théâtrale](#), [l'utilisation de pictogrammes](#),
- [Outils en ligne](#) tels que des tutoriels pour les personnes illettrées,
- [Formation FLE](#) délivrée par l'Université de Bordeaux pour 72 euros/an,
- [Consignes imagées et tutoriels vidéo](#) développés par certains employeurs,
- [Adaptation de divers supports d'informations](#), pour faciliter la compréhension par tous types de publics (exemple du site « Ma CAF et moi - 79 », qui est en cours d'adaptation avec la méthode FALC - Facile à lire et à comprendre)

La maîtrise de la langue représente une difficulté financière pour les structures d'accompagnement dont les budgets sont grevés par les missions d'interprétariat.

2 - Le rapport avec les administrations et la connaissance des réglementations et des usages, autre écueil majeur (majoré par la non maîtrise de la langue) :

Au-delà de la compréhension des nombreuses démarches dont ils doivent s'acquitter, la connaissance et le décodage des lois et des usages pratiqués en France peuvent représenter une difficulté importante, en particulier pour les BPI qui n'ont pu être accompagnés par un travailleur social dans la durée.

« C'est important de connaître les lois et les structures pour pouvoir faire son projet. Savoir comment ça fonctionne, ce qui est permis ou pas. »

« Pour chercher du travail, il faut déjà connaître les règles en France, et ça demande du temps pour comprendre et savoir comment faire. »

On notera que les personnes et les familles accueillies en CADA, accompagnées par des travailleurs sociaux ou ayant bénéficié du soutien des services de leur commune de résidence ont vu leur installation facilitée. La proximité des services départementaux, par le biais d'antennes couvrant la totalité du territoire, ainsi que la sensibilisation et le travail des agents d'accueil du Conseil Départemental des Deux-Sèvres sur les thématiques de l'interculturel et de l'accès aux droits par exemple, se sont révélés aidants pour les personnes sous protection internationale ayant fait appels à ces services pour diverses démarches.

¹³ Niveau introductif ou de découverte – cf. Tableau complet des niveaux de langues en annexe

« Monsieur JP nous a aidés pour parler avec la Préfecture, les médecins. On amène les papiers et il trouve des solutions, il appelle pour nous. »

« L'assistante sociale m'aide à faire tous les papiers pour trouver un logement, je ne pourrais pas les faire toute seule, je ne sais pas qui aller voir. »

Certains BPI appellent de leurs vœux la possibilité de recourir à des associations les mettant en relation avec les personnes du pays d'origine déjà installées en France, lesquelles pourraient faciliter la compréhension et le décodage du contexte administratif. D'autres s'appuient des vidéos où des compatriotes en France depuis quelques temps expliquent les différentes démarches à réaliser, les interlocuteurs à solliciter selon les problématiques rencontrées.

L'aide du voisinage peut s'avérer aléatoire et certains BPI ont même été victimes de pratiques malveillantes.

Inspirés par leur connaissance des difficultés rencontrées par les publics en grande précarité, voire sans domicile fixe, certains professionnels jugent utiles de promouvoir des outils permettant la préservation et le partage des informations et documents personnels des BPI (documents administratifs, documents de santé...), ainsi que la fluidité des parcours :

- [Coffre-fort administratif](#) proposé par « EMMAUS connect »,
- [Clé USB](#) comportant tous les documents utiles au sortir du CADA
- [Passeport santé universel](#), mis en place par la PASS 33

L'initiative de l'association WELCOME est également à mentionnée :

[Guide du Réfugié de l'association WELCOME](#) : l'association a conçu un guide à l'attention des personnes qui viennent d'obtenir le statut de réfugié, de protection subsidiaire ou d'apatridie. Ce guide a vocation à aider les personnes dans la connaissance de leurs droits et dans leurs démarches pratiques : carte de séjour, logement, travail, santé, unité familiale, etc. Il est proposé en 4 langues : français, anglais, arabe et russe et existe sous format numérique.

3 - L'accès au logement, entre adaptation au marché local et savoir habiter

Des difficultés sont souvent pointées concernant l'accès au logement sur la métropole bordelaise où règne une forte tension (déficit de petits logements pour les personnes isolées, absence de solutions adaptées pour les moins de 25 ans sans ressources, délais importants d'accès au parc social, difficulté de captation de logements dans le parc privé...), avec des réponses diverses.

Deux écoles semblent exister quant à la façon d'appréhender la pénurie de logements :

- l'une prônant la nécessité de travailler sur la mobilité géographique vers des secteurs où la tension sur le marché du logement est moindre,

Cf. : ateliers sur la mobilité géographique (« Je recherche un emploi et un logement par la mobilité géographique ») visant un changement des représentations sur les territoires hors métropole (cette démarche serait davantage mise à profit par les familles dont l'arrivée contribue à redonner vie aux villages accueillants).

- l'autre remettant en cause cette orientation, arguant du fait que les BPI ont besoin de résider aux plus près des services qu'offre la métropole, ceci en raison des difficultés à accéder à un mode de déplacement autonome et leurs réticences parfois à se déplacer à nouveau après des mois de migration. Certains acteurs constatent de fait que des demandeurs d'asile hébergés sur des départements ruraux cherchent à rejoindre la métropole Bordelaise.

Ces deux points de vue sont partagés par les BPI rencontrés sur la métropole, les uns se montrant attachés au fait de résider sur ou à proximité de Bordeaux où les opportunités d'emploi, et les facilités de déplacement et d'accompagnement social sont jugées plus importantes, tandis que d'autres peuvent témoigner d'expériences positives d'inclusion sociale en secteur rural, dès lors qu'ils ont pu bénéficier d'un accompagnement soutenu par les acteurs locaux.

Sur le département des Deux-Sèvres, bien que le secteur du logement soit nettement moins sous tension qu'il ne l'est sur la métropole bordelaise, certaines difficultés restent les mêmes : délai d'accès aux logements du parc social, manque de solutions pour les moins de 25 ans. D'autres difficultés sont davantage liées à la configuration et la ruralité du département : moyens de transports insuffisants, villes peu attractives malgré les bassins d'emplois présents, comme c'est le cas à Bressuire par exemple.

L'association Toit en Gâtine travaille la mobilité géographique avec les personnes hébergées de plusieurs façons :

- Location de scooters pour les titulaires du BSR (Brevet de sécurité routière)
- Location de « Tiny-House » : petite maison en bois, pouvant être déplacée sur une remorque, pour être au plus près des entreprises, établissements de formations et ainsi favoriser l'autonomie des personnes - projet en cours de développement,
- Projet d'ateliers sur le code de la route, avec l'association CLE, pour rendre le contenu davantage adapté à un public maîtrisant peu la langue française.

De manière générale, les publics isolés sont plutôt orientés vers des solutions d'hébergement spécifiques, censés être plus accessibles que ne le sont les logements autonomes auxquels sont destinées les familles qui, en dépit du contingent prioritaire, sont soumises à des délais importants. Toutefois, le fait d'être hébergé pourrait constituer un frein à la prise en compte des demandes de logement social des ménages isolés,

L'Union Régionale des organismes d'HLM¹⁴ prend le parti de ne pas opposer les publics fragiles entre eux : dès qu'un logement est disponible, le premier ménage sur la liste du contingent prioritaire, établie par les préfetures, en est informé.

Par ailleurs, l'association régionale souligne plusieurs difficultés dans la prise en compte de ce public : les compositions familiales parfois très éloignées des logements mis à disposition (parfois plusieurs générations d'une famille sous un même toit), la nécessité de proposer des logements à proximité des centres hospitaliers lorsque les personnes ont des besoins de prise en charge particuliers, et le parc social qui évolue peu, en Gironde notamment (l'Union Régionale des organismes HLM travaille sur la création de nouveaux logements sociaux). Un sas a alors été mis en place, permettant d'analyser les besoins d'accompagnement des personnes, et d'anticiper les sorties de CADA ou autre hébergements. Un système de bourse au logement social est appliqué : ce sont les organismes HLM qui signalent, aux ménages ayant fait une demande, les logements qui se libèrent et qui peuvent correspondre à leurs besoins.

Plusieurs démarches d'accompagnement vers un logement sont mises en œuvre, conjuguant évaluation et accompagnement vers l'autonomie vis-à-vis du logement :

- Ateliers d'accompagnement vers l'autonomie, proposés au sein des CADA : atelier ayant pour support le jeu KIJOULOU édité par Emmaüs, atelier « savoir habiter et gérer son logement »
- Baux glissants, proposés par plusieurs associations.
- Démarche AVDL (Accompagner vers et dans le logement), portée depuis septembre 2018 par France Horizon. L'association est chargée d'évaluer l'autonomie dans le logement de toute personne relevant du contingent prioritaire (lequel est normalement réservé aux ménages autonomes, mais fait l'objet d'une dérogation négociée avec DDCS 33 qui a étendu l'action à l'ensemble des ressortissants du DNA). Selon le niveau d'autonomie (connaissance des droits et devoirs des locataires, gestion du budget, rapport au bailleur, au gardien, au voisinage, rencontre avec les acteurs du secteur), un accompagnement dans le logement peut être proposé pour une durée allant jusqu'à un an maximum.
- Dispositif d'accompagnement dans le (re)logement des BPI, mis en œuvre par l'association l'Escale (79) depuis 2018. Ce dispositif est accessible à tout sortant des structures d'hébergement, pour lequel un besoin d'accompagnement a été repéré (par les professionnels des structures) et qui est déjà installé dans un logement.

Ces démarches contribuent à garantir la qualité du partenariat et la confiance des bailleurs qui savent qu'ils peuvent compter sur les associations en cas de problème.

Les difficultés d'accès au logement ont conduit plusieurs initiatives citoyennes à se développer. Avec l'appui de plateformes en ligne organisant des hébergements temporaires, avec, selon le degré d'implication souhaité par l'accueillant, un accompagnement par un travailleur social pour l'accueilli et/ou l'accueillant :

- Programme ELAN, géré par le Samu Social, en Île-de-France,
- L'association SINGA (Paris, Montpellier, Lille et Lyon),
- Dispositif « Open Homes », proposé par Airbnb, sur la totalité du territoire national.

¹⁴ Les anciennes associations régionales d'HLM (l'ARO-LIM, l'AROSH-PC et l'AROSHA) sont en cours de fusion pour constituer l'Union Régionale d'HLM qui, d'ici un an, sera la seule association régionale d'HLM.

4 - Les difficultés d'insertion professionnelle des BPI, une meilleure lisibilité nécessaire des dispositifs d'accompagnement

Les difficultés d'accès à l'emploi en France génèrent beaucoup de désappointement parmi les BPI. Forts de leur bonne volonté, ils ne comprennent cependant pas toujours les dispositifs d'accompagnement existants et se heurtent à l'ampleur de difficultés qu'ils n'avaient pas nécessairement anticipées :

- défaut de lisibilité des dispositifs de formation,
- frein de la langue vis-à-vis des employeurs, non compensé par un accompagnement adapté,
« Je suis allé à Pôle Emploi 1 000 fois, on nous donne une offre, on ne nous accompagne pas vers les entreprises »
- méconnaissance du cadre légal de l'emploi, la formation, les stages,
« Je ne connais pas les règles du travail en France, j'ai peur de me faire avoir face à un employeur qui a de mauvaises intentions »
- manque de visibilité des dispositifs d'insertion professionnels et d'aide à l'orientation,
« Il faudrait un organisme seulement pour les étrangers, pour aider à trouver un travail, à préparer le CV, donner quelques formations. (...) Plutôt qu'un site internet, il faudrait un bureau, si on ne parle pas français, on ne peut pas aller sur un site. »
- difficultés à valoriser les compétences ou savoir-faire
« On est regardé comme des étrangers, on ne regarde pas le CV. »
« Quand je vivais en Iran, je travaillais dans un garage. Avec un bénévole du CAO, j'ai été voir des garagistes pour trouver un travail, mais je ne parle pas assez bien français, c'est dur pour trouver un travail, même si j'ai de l'expérience ... »
- indemnités considérées comme un pis-aller par rapport à une rémunération véritable...

Plusieurs « obstacles périphériques » peuvent également compliquer le parcours d'insertion : difficulté d'ouverture d'un compte bancaire, d'échange de permis de conduire, d'accès à un mode de garde pour les enfants...

Des stratégies de contournement peuvent en réponses à ces différentes difficultés être développées par les BPI :

- projet à moyen et long termes de devenir entrepreneur, plutôt que salarié, ceci autant comme une perspective de retrouver un statut social et professionnel perdu, que pour tenter de s'affranchir des difficultés rencontrées,
- logique « court termiste », consistant à opter pour des petits boulots, précaires, parfois hors cadre contractuel, plutôt que pour une démarche d'accès à l'emploi plus stratégique, sur la métropole bordelaise notamment où les opportunités seraient plus nombreuses.

Pour accompagner les BPI dans leur démarche d'insertion professionnelle, certaines structures accompagnantes optent pour la mise en place de conseillers professionnels dédiés à l'insertion professionnelle des BPI, ou recourent à des prestataires privés, ceci non sans témoigner de leurs difficultés à se repérer dans une « nébuleuse d'offres de services ». Certaines pointent ainsi la nécessité d'avoir une bonne connaissance de cette offre, qu'elles souhaiteraient plus lisible et compréhensible, y compris pour les BPI eux-mêmes.

Le Cos et le groupe SOS sont identifiés comme plateforme d'insertion depuis de février 2019 et auraient pour mission de rendre lisible l'ensemble des offres sur le territoire.

Quelques outils supports d'information sont également mis à la disposition des acteurs. On mentionnera notamment l'existence de livrets faisant office de guides destinés à faciliter l'accès aux informations légales et procédures d'insertion professionnelles pour les réfugiés comme pour les

[Le guide « Info Emploi Réfugiés »](#) : depuis fin 2018, *Action Emploi Réfugié* et le *Tent Partnership for Refugee*, proposent un ouvrage complet de référence pour l'emploi des personnes réfugiées, à destination des employeurs, des personnes réfugiées et des travailleurs sociaux. Ce guide est parrainé par la Charte pour la diversité, le MEDEF et le HCR.

[Le « Livre blanc de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail »](#) : ce premier livre blanc, publié en 2017, formule des recommandations destinées à favoriser une meilleure intégration des réfugiés sur le marché du travail, à partir des pratiques de 18 employeurs européens (Adecco, IKEA, SAP, Siemens, Starbucks, etc.). Un second livre blanc sur l'intégration des réfugiés, « Accueillir les réfugiés... autrement ? L'insertion professionnelle au cœur de l'intégration », a été publié en 2018 par Adecco, avec de nombreux partenaires tels que l'Afpa, l'Oréal France, etc.

employeurs :

En Deux-Sèvres, le long travail partenarial et de sensibilisation à la question des bénéficiaires de la protection internationale réalisé par les associations et structures d'hébergement auprès des entreprises, agences d'intérim, clubs des entrepreneurs, semble commencer à porter ses fruits. Ainsi plusieurs stages et emplois ont été effectués et les employeurs, agréablement satisfaits de la motivation et de l'engagement de ce public, n'hésitent plus à revenir vers les différents dispositifs d'accompagnement lorsqu'ils souhaitent recruter du personnel. Ces expériences positives facilitent donc un peu plus l'accès au marché du travail, bien que les difficultés déjà évoquées perdurent.

Notons à cet égard, que le service civique pour les bénéficiaires de la protection internationale semble assez peu sollicité et mériterait donc d'être davantage expliqué aux employeurs, ce qui permettrait aux bénéficiaires de mieux maîtriser la langue, de consolider leurs expériences professionnelles, voire d'accéder à des formations et emplois plus poussés dans un second temps.

L'adaptation de dispositifs existants à l'attention des BPI a été signalée comme un levier permettant des réponses ad hoc :

[Ateliers AVA \(Adaptation à la Vie Active\)](#) : ce dispositif mis en place par France Horizon 33 propose aux personnes en grandes difficultés des possibilités de mise en situation professionnelle dans une perspective complémentaire d'insertion sociale et professionnelle à travers des activités d'adaptation à la vie active centrées sur l'habitat (remise en peinture, petit bricolage, montage de meubles, recyclerie, etc.). Il peut favoriser le mixité des publics avec les BPI qui peuvent être moteurs de par leur motivation et avec les publics en difficultés sociales qui peuvent permettre aux BPI de s'exercer dans l'apprentissage de la langue.

[Adaptation du dispositif Garantie Jeune aux BPI](#) : le contenu du dispositif est formalisé au niveau national. Dans un premier temps, la mission locale 79 propose une approche des métiers, des entreprises et des attendus des employeurs, ainsi que des explications sur le cadre légal des stages et de l'emploi en France. La mission locale a également pris le parti de travailler sur des demi-journées afin de permettre aux jeunes BPI d'avoir plus de temps pour mieux assimiler les différentes informations.

Depuis 2019, les BPI suivis par la mission locale démarrent par le PIAL (Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue) avant de basculer sur la Garantie Jeune.

A noter : un important partenariat est mis en place entre la Mission Locale 79 et les structures d'hébergement du département. Les acteurs ont pris des habitudes de travail en collaborant et s'interpellant si le besoin s'en fait ressentir.

Les démarches consistant à conjuguer apprentissage de la langue, formation professionnelle, immersion professionnelle sont repérées comme de bonnes pratiques (y compris par les BPI qui en ont bénéficié) :

[HOPE](#) (dont il a déjà été question dans ce rapport) ;

[Le projet DIME](#), porté par Insup et Aifrisss en France, vise à former les migrants aux compétences inclusives, avec cinq blocs de compétences : linguistiques, sociales et civiques, socio-professionnelles et entrepreneuriales, interculturelles, scientifiques et numériques ;

[BATI FORM](#) propose une plateforme de formation dans le bâtiment avec des sessions pour les réfugiés intégrant un parcours de formation technique, des cours de français et des stages en entreprise ;

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine finance des [actions de formations préparatoires et des actions de formation d'inclusion linguistique](#), notamment sur les secteurs qui peinent à recruter (restauration, hôtellerie, métiers de l'industrie, métiers du bâtiment). Ces actions de formation sont mises en œuvre par plusieurs organismes (FEL, INSUP, INSERMEDIA etc.) ;

La mission locale 79 a pour projet de mettre en place des [ateliers socio-linguistiques](#) afin de permettre une maîtrise du vocabulaire et des compétences professionnelles liées à un domaine en particulier.

La difficulté d'évaluation des compétences effectives des personnes en phase d'insertion professionnelle pouvant constituer un écueil, auquel semble avoir remédié la Suède en proposant des [plateaux technique d'évaluation des compétences, associés à des cours de langue](#).

5 - [Le développement des liens sociaux, une dimension à ne pas négliger](#)

Les BPI consultés s'accordent à souligner l'importance des interactions quotidiennes et des relations de proximité dans le processus d'inclusion sociale. Plusieurs d'entre eux se sentent isolés et éprouvent des difficultés à tisser des liens avec des français du fait même de l'organisation sociale :

« Ici, ce n'est pas facile de trouver quelqu'un à qui parler. »

« Il y a des quartiers où il n'y a que des étrangers... »

« Nous avons des relations avec des français, mais pour moi ce n'est pas assez ! »

Au-delà des aptitudes personnelles permettant de se saisir des espaces de socialisation existants (ex. : club de sport, centre social, réseau de parents d'élèves...), le cadre de vie joue également son rôle dans le développement des relations de proximité. On peut ainsi opposer :

- d'une part, la situation de deux ménages regroupant 10 personnes cohabitant dans une maison en proche périphérie de Bordeaux et semblent vivre de façon repliée
- d'autre part, un ménage locataire du parc social sur la Métropole et un autre logé au cœur de village rural qui témoignent, l'un et l'autre, d'une vie sociale plus importante. En milieu rural, la présence du tissu associatif et les réseaux de bénévoles facilitent le développement d'une vie sociale.

Dans tous les cas, la possibilité d'échanger avec des personnes partageant la culture d'origine et/ou de se rapprocher des membres de la famille installés dans d'autres villes, est recherchée comme une aide, voire un réconfort.

A côté des thématiques « accès au logement » et « accès à l'emploi », la thématique de l'accompagnement vers le développement du lien social est également évoquée comme un levier de l'inclusion sociale, jugé insuffisamment valorisé selon les acteurs de terrain. Plusieurs structures d'hébergement ont ainsi développé des actions d'animation de la vie sociale, prenant parfois appui sur les centres sociaux proches des lieux de résidence des BPI, et citent des expériences de parrainage :

Duo de demain : programme de parrainage initié par France Terre d'Asile en Ile De France. Cette initiative permet la création d'une relation privilégiée entre une personne habitant en France de longue date et en situation régulière, et une personne BPI. L'objectif de cette relation est de parfaire l'intégration en créant du lien social et en faisant découvrir la société française.

La place des BPI en tant que pair-aidants est une ressource répondant au besoin d'intégrer l'expertise du vécu des BPI, laquelle peut répondre à des aspirations au contre-don. Il peut être envisagé, par exemple, de créer un double mentorat consistant à associer un réfugié référent de parcours à un salarié de l'association accompagnante, voire d'intégrer des BPI aux équipes de professionnels. L'association L'Escale (79) est en cours de réflexion sur un projet de ce type.

France Terre d'Asile et le groupe SOS, considérant qu'il y a nécessité à dynamiser le quotidien, pour dynamiser les parcours, mettent en place des ateliers autour du bien-être en vue de donner un contenu à la journée, rompre l'isolement et favoriser la confiance en soi (ostéopathe bénévole, activités pétanque ou foot animées par des éducateurs sportifs, café beauté avec socio-esthéticienne, atelier cuisine avec diététicienne de la PASS, art-thérapeute).

Les familles auraient plus de facilités à créer du lien social (en partie grâce aux temps de loisirs des enfants), contrairement aux personnes isolées et aux hommes en particulier.

6 - Des problématiques d'accès aux soins circonscrites à la psychiatrie

Les difficultés psychologiques ou psychiatriques (associées ou non au traumatisme de guerre et/ou à l'exil) peuvent constituer des freins à l'inclusion sociale et se heurter aux difficultés d'accès aux soins psychiatriques (délais d'obtention d'un RDV, opacité de l'offre, problème d'interprétariat...). L'identification d'un médecin traitant dédié (avec les problèmes d'interprétariat souvent opposés que cela suppose) peut faciliter le parcours de santé. Afin de faciliter les prises en charges psychiatriques, le Diaconat et les EMPP¹⁵ de Haute-Vienne et de Charente-Maritime ont évoqué plusieurs solutions envisagées ou mises en œuvre :

- Le Diaconat pense expérimenter la méthode EMDR (*Eye movement desensitization and reprocessing*) en partenariat avec une association spécialisée sur cette approche thérapeutique. La thérapie EMDR utilise une stimulation sensorielle bi-alternée qui se pratique par mouvements oculaires mais aussi par stimuli auditifs.
- Les professionnels de l'EMPP de Haute-Vienne quant à eux se forment à d'autres médiations comme l'art-thérapie pour proposer aux bénéficiaires de la protection internationale une prise en charge psychiatrique, sans avoir besoin de se confronter à la barrière de la langue et aux difficultés que pose l'interprétariat.
- Par le biais d'une convention, des permanences de l'EMPP au sein des CADA et des temps d'échanges avec les travailleurs sociaux sont également organisés. Ces diverses actions permettent notamment d'identifier plus facilement les personnes qui auraient besoin d'une prise en charge spécifique.

¹⁵ Equipe mobile psychiatrie précarité

Les acteurs s'accordent à constater la carence importante en termes de prise en compte des problématiques psychologiques ou psychiatriques des mineurs en particulier. Cette carence préoccupe beaucoup certains professionnels de la santé du fait des besoins réels ne pouvant être mesurés. Les enfants concernés risquent à l'âge adulte de développer des pathologies psychiatriques graves, ce qui peut constituer une problématique de santé publique importante d'ici quelques années.

Concernant les problèmes de santé au sens large, la difficulté du recours à des interprètes peut amener les professionnels à « bricoler » des solutions en recourant aux enfants ayant une meilleure maîtrise de la langue, non sans que cela pose question...

L'accès aux médecins généralistes restant contrainte par les problèmes de langue, les bénéficiaires peuvent avoir besoin d'aide pour les prises de rendez-vous et s'appuient sur le bouche-à-oreille pour rechercher un praticien bilingue dans leur langue, au prix parfois de déplacement importants.

Plusieurs solutions permettent de pallier ces difficultés :

- Des solutions d'interprétariat au sein des hôpitaux : la Direction des Relations Usagers du CHU de Toulouse a ouvert un poste de coordonnateur des prestations d'interprétariat destiné à faciliter l'accueil des patients étrangers et la communication entre soignants et soignés.
- Professionnel de santé (infirmier/médecin bénévole) intégré à l'équipe d'un centre d'accueil permettant de soigner les maux les plus courants et de faciliter les échanges avec les professionnels de santé à consulter, voire d'animer des ateliers de prévention et d'information sur le champ de la santé à destination des personnes hébergées (Associations Aurore et Toit en Gâtine).
- France Terre d'Asile 33 mène des ateliers sur la sexualité, l'excision des femmes, la violence conjugale, avec le CACIS (Consultation centre d'accueil information sexualité).
- Des groupes de parole en direction de divers publics au sein des CADA de Haute-Vienne animés l'EMPP sur la base d'une convention:
 - pour les femmes victimes de violences ou de mutilations sexuelles (un autre partenariat a été établi avec un sexologue et un chirurgien de l'Hôpital de Limoges afin de permettre à ces femmes une réparation),
 - les parents séparés de leurs enfants
 - et un troisième groupe où la thématique est définie par les participants.

7 - Les relations intrafamiliales et la parentalité à l'épreuve de la migration

Les aspects culturels ont pu également être évoqués comme nécessitant d'être travaillés (ex. gestion des relations avec les enfants, rôle de la fratrie, relation homme/femme, ...).

La scolarité des enfants peut nécessiter d'être accompagnée, tant pour permettre aux parents de comprendre l'école « à la française » (que pour permettre une meilleure prise en compte des éventuelles difficultés psychologiques des enfants et appelant un besoin d'intermédiation avec l'Education nationale. Pour répondre à ces besoins, des CADA et d'autres structures proposent des ateliers, des groupes de parole :

Atelier « scolarité-parentalité » avec le CIO (Centre d'information et d'orientation), visant une meilleure compréhension des dispositifs scolaires, des carnets de liaison.

Atelier « parentalité en exil » avec une intervenante du REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

Intervention de techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) au sein des CADA pour faire un travail de médiation.

L'accès à la culture de façon plus générale (loisirs, spectacles, etc.) est également un élément important à travailler pour parfaire l'intégration des BPI en France. Cette dimension reste peu investie par les structures d'hébergement du fait du travail important sur l'accès à la formation, à l'emploi, et au logement, lié à l'urgence des situations. L'association l'Escale rappelle toutefois qu'il ne faut pas négliger les aspects culturels qui mériteraient d'être davantage travaillés. L'association Toit en Gâtine a établi d'importants partenariats avec diverses associations culturelles et sportives (Diff'Art, Ah !, UFOLEP, etc.) et propose aux BPI hébergés de participer aux activités proposées par ces associations, que ce soit en tant que bénévoles ou spectateurs.

Certains BPI rencontrés ont témoigné de leur envie d'en apprendre davantage sur la culture et l'Histoire du pays. Une soif d'apprendre qui peut être prise en compte par des temps informels avec les bénévoles de l'Association Aurore, autour de repas ou soirées « culturelles » où chacun témoigne des différences d'un pays à l'autre. Ces temps sont jugés importants à la fois par les BPI et les bénévoles puisqu'ils permettent à chacun de mieux se connaître et se comprendre.

8 - [La question des moins de 25 ans](#)

La prise en compte des moins de 25 ans est de façon récurrente mentionnée **comme particulièrement difficile du fait du nonaccès au RSA** (Revenu de solidarité active) et de la nécessité de trouver des solutions rapides, alors que tout est à construire avec eux. La défaillance de l'Etat en matière de politique Jeunesse pour les jeunes en rupture, en général, est déplorée par les acteurs de ce champ.

En matière d'accès au logement, **seules les solutions de logements « adaptés » sont mobilisables** (FJT, RHVS, ALT,...). Certains invoquent la nécessité d'un CPH (centre provisoire d'hébergement)¹⁶ pour jeunes isolés sur Bordeaux. La durée de la Garantie Jeune, limitée à 18 mois, ne leur permet pas d'attester des ressources suffisamment durables attendues par les bailleurs.

La colocation pourrait être aussi une réponse à expérimenter pour ces jeunes réfugiés, un appel à projet autour de cet axe va être lancé.

Le **programme HOPE**, qui démarre avec un certain retard en Nouvelle-Aquitaine par rapport aux autres régions, sera à observer quant à ses résultats.

L'insertion professionnelle des jeunes peut être rendue plus difficile lorsqu'ils ont été peu scolarisés, avec peu de possibilité d'intégration scolaire après 16 ans. Le dispositif PIAL (parcours d'intégration par l'acquisition de la langue), en amont de la Garantie Jeune, devrait permettre de valoriser ce dispositif pour les BPI.

Le **service civique** pourrait constituer pour ce jeune public un cadre favorable pour commencer à entrer dans la vie active pour se forger une première expérience mais ce dispositif semble être méconnu des BPI et des organismes chargés de leur accompagnement.

La problématique de l'accompagnement social des BPI majeurs isolés a peu été évoquée, sinon sur le volet des difficultés d'accès au logement (vu plus haut), ceci y compris par les CADA qui comptent ces publics dans leurs effectifs.

On est en droit de se poser la question de la prise en compte des difficultés spécifiques à cette catégorie des BPI, pour lesquels l'isolement social pourrait être une difficulté minimisée, sinon ignorée. Ces difficultés d'insertion des bénéficiaires isolés et l'éloignement des proches peuvent parfois conduire à des retours au pays d'origine, quitte à perdre la protection internationale.

¹⁶ Les Centres Provisoires d'Hébergement (C.P.H.) accueillent les familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ou la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Ils proposent également un accompagnement socio-professionnel garantissant une première insertion en France (accès aux droits, scolarisation, suivi médical etc.).

Les axes d'évolution

3 niveaux d'enjeux transversaux pour une inclusion sociale et sociétale

L'accompagnement social personnalisé

- Travail de "décryptage" / pédagogie adaptée
- Gestion des temporalités (équilibre entre temps d'adaptation et efficience de l'accompagnement)
- Synergie des différentes démarches d'accompagnement (*cf.* : *HOPE*) et personnalisation des parcours

La coordination et la valorisation des ressources partenariales

- Mobilisation et coordination des partenariats locaux / approche territorialisée
- Visibilité et accès facilité aux ressources existantes pour les acteurs et les BPI via la mise en place de plateformes

La prévention des discriminations

- Communication / échanges avec les représentants de la société civile
- Sensibilisation des acteurs impliqués (logements, emploi...)
- Accompagnement vers le droit commun sans priorisation

3 enjeux relatifs aux thématiques d'intervention

Faciliter une acculturation rapide de base

- Développement des moyens d'accès à la langue : volume horaire, adaptation au niveau des acquis, évaluation des actions mises en œuvre, accès facilité pour les mères de famille, cours intégrés aux formations professionnelles...
- Aide au décodage de la vie en France : pairaidance, FALC, accompagnement individualisé, parrainage
- Prévention de l'isolement et des risques de repli : suivi des BPI hors DNA, promotion de la mixité sociale...

Créer une synergie autour des différents champs d'accompagnement

- Prise en compte simultanée des questions concernant l'accès au logement, à l'emploi, à la mobilité : outils d'aide à l'information et l'orientation en libre accès, référents de projets au sein des différents dispositifs, mise en réseau des acteurs concernés et création de plateformes thématiques
- Dépassement de l'opposition petites ville / Métropoles, au profit d'une démarche d'accueil pro-active et territorialisée

Favoriser l'accès aux droits et adapter les dispositifs de droits commun

- Accélération et facilitation des procédures d'accès aux droits (ex. : permis de conduire, compte en banque,...)
- Développement de dispositifs d'accompagnement social et vers l'emploi qui tiennent compte des difficultés singulières des BPI et ne sont basés que sur une transposition de dispositifs conçus pour des publics très marginalisés (ex. : *SDF*, *DELD*)

Annexes

ANNEXE I : Composition du comité de pilotage

ANNEXE II : Les acteurs rencontrés en entretien

ANNEXE III : Grille d'entretien acteurs

ANNEXE IV : Echantillon des bénéficiaires de la protection internationale rencontrés

ANNEXE V : Grille d'entretien BPI

ANNEXE VI : Classification des niveaux de langue

ANNEXE VII : Fiches de bonnes pratiques identifiées sur les territoires enquêtés

Annexe I : Comité de pilotage : Organismes et institution représentés

- ARS – Agence régionale de Santé
- Direccte Nouvelle-Aquitaine - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DDCS 33 – Direction départementale de la cohésion sociale de la Gironde
- DDCS 79 - Direction départementale de la cohésion sociale de la Gironde
- DRDJSCS – Direction régionale et départementale Jeunesse Sports et Cohésion sociale
- OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration
- SGAR – Secrétariat général pour les affaires régionales

Annexe II : Acteurs rencontrés en entretien

Sur la métropole bordelaise :

- OFII Bordeaux
- SIAO
- Conseil Départemental
- France Horizon
- France Terre d'Asile
- SOS Solidarité
- COS
- DIACONAT
- ADOMA
- FAS
- PASS Bordeaux

Dans le département des Deux-Sèvres :

- OFII Poitiers
- SIAO
- Conseil Départemental Mission Locale
- Association Aurore
- Association Toit en Gâtine
- Association l'Escale
- PASS 86
- EMPP 17
- EMPP 87

Les acteurs régionaux :

- DIRECCTE
- AFPA
- AROSHA
- Conseil Régional

Annexe III

Grille d'entretien ACTEURS

Quelles sont en quelques mots les missions de votre structure (service, organisme) ?

1. **Quelles sont les prestations mises en œuvre pour favoriser l'inclusion sociale des réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire ?**
2. **Existe-t-il des conditions spécifiques dans la manière dont sont pris en compte les réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire ?**
 - Conditions auxquelles doivent répondre ces publics pour prétendre aux prestations proposées ? Dans l'affirmative, préciser ces conditions
 - Modalités spécifiques de prise en compte de ces publics ? Dans l'affirmative, préciser ces modalités
3. **Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui des prestations/actions mise en œuvre par les votre structure (service, organisme) en faveur de l'inclusion sociale des réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire ?**
 - Quels résultats observés ? =>sur la base de quelles données ?
 - Quels facteurs facilitants ?
 - Quels facteurs contraignants ?
 - Quels ajustements / solutions éventuellement envisagées ?
4. **Quelles leçons à tirer de ces expériences ?**
 - Quelles pistes d'amélioration seraient selon vous envisageables pour pallier aux difficultés / freins identifiés ?
 - Quelles conditions de mise en œuvre ?
5. **Avez-vous connaissance, dans votre secteur d'intervention, d'autres expériences nationales / internationales qui relèveraient de bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale des réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire ?**
 - En quoi s'agit-il de bonnes pratiques ?
 - Quels éléments transposables ?

Conclusion : Mise au point des conditions de consultation d'un **panel de réfugiés statutaires et personnes sous protection subsidiaire**

1. Critères de sélection (volontariat, expériences diversifiées en matière de parcours et difficultés d'inclusion sociale, langue parlée,...)
2. Lieux où pourront se faire les rencontres (sur la structure d'hébergement, logement, autre)
3. Conditions de prises de contact (par l'intermédiaire de l'association, en directe après accord donné à l'association de transmettre les coordonnées personnelles)
4. Interprétariat

Annexe IV Echantillon des bénéficiaires de la protection internationale rencontrés		Gironde	Deux Sèvres
19 BPI consultés :			
<u>Sexe</u> : 14 hommes		6 hommes	8 hommes
5 femmes		3 femmes	2 femmes
<u>Age</u> : 12 de moins de 25 ans		2 de moins de 25 ans	9 de moins de 25 ans
4 de 26 à 35 ans		3 entre 26 et 35 ans	1 de 30 ans
4 de 40 ans et plus		4 de plus de 40 ans	
<u>Profils de ménage</u> : 11 isolés		2 isolés	9 isolés
1 femme seule avec enfant		4 couples avec enfants	1 femme seule avec enfant
4 couples avec enfants			
<u>Statut BPI</u> : 12 < 1an		2 BPI depuis moins d'1 an	10 BPI depuis moins d'1 an
5 BPI depuis 2 à 5 ans		5 BPI depuis 2 à 5 ans	
2 BPI depuis 9 ans		2 BPI depuis 9 ans	
<u>Pays d'origine</u> :			
Albanie : 1	Iran : 2		
Afghanistan : 8	Soudan : 1		
Guinée : 2	Syrie : 5		

Annexe V - Grille d'entretien avec les BPI

Présentation de l'étude :

Cet entretien est confidentiel et anonymisé et a pour objet d'apprécier les obstacles ou leviers inhérents à votre parcours d'inclusion sociale au sein de la région. Cette trame a été définie dans le seul intérêt de cadrer nos échanges mais ne n'hésitez pas à signaler les points non abordés qui selon vous mériteraient une attention particulière.

Introduction : Pour commencer l'entretien, je vous propose de **vous présenter en quelques mots** avant d'aborder plus spécifiquement votre parcours d'inclusion sociale :

- Âge ?
- Diplômes ?
- Nationalité ?
- Pays d'origine ?
- Projet migratoire ?
- Motif d'admission au séjour ?
- Isolé ou famille (composition familiale) ?

1. Emploi, formation professionnelle

- Situation actuelle ?
- Démarches effectuées depuis l'obtention du statut ?
- Difficultés rencontrées ?
- Freins identifiés ?
- Propositions d'amélioration ?

2. Accès au logement

- Situation actuelle ?
- Démarches effectuées depuis l'obtention du statut ?
- Difficultés rencontrées ?
- Freins identifiés ?
- Propositions d'amélioration ?

3. Maîtrise de la langue

- Situation actuelle ?
- Démarches effectuées depuis l'obtention du statut ?
- Difficultés rencontrées ?
- Freins identifiés ?
- Propositions d'amélioration ?

4. Accès aux droits (liens CAF, CPAM, ...)

- Démarches effectuées depuis l'obtention du statut ?
- Difficultés rencontrées ?
- Freins identifiés ?
- Propositions d'amélioration ?

5. Accès aux soins

- Démarches effectuées depuis l'obtention du statut ?
- Difficultés rencontrées ?
- Freins identifiés ?
- Propositions d'amélioration ?

Conclusion : 2 questions ouvertes permettant d'apprécier le ressenti général du parcours d'inclusion sociale

- Selon vous, quels sont les 2 principaux obstacles à l'intégration des réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire ?
- Quelles solutions pourraient selon vous être proposées pour pallier à ces obstacles ?

Annexe VI - Classification des niveaux de langue

Niveau CECL	Classement	Capacités
Utilisateur élémentaire (niveau introductif ou de découverte)	A1	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets Savoir se présenter ou présenter quelqu'un Pouvoir poser à une personne des questions la concernant et répondre au même type de questions Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif
Utilisateur élémentaire (niveau intermédiaire ou usuel)	A2	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines de l'environnement quotidien (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, travail, etc.) Pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels Savoir décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats
Utilisateur indépendant (niveau seuil)	B1	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les points essentiels d'une discussion quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières au travail, à l'école, aux loisirs, etc. Être autonome dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée Pouvoir produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt Savoir raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée
Utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant)	B2	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité Communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités
Utilisateur expérimenté (niveau autonome)	C1	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre des textes longs et exigeants et saisir des significations implicites S'exprimer spontanément et couramment sans trop avoir besoin de chercher ses mots Utiliser la langue de façon efficace et souple dans la vie sociale, professionnelle ou académique S'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils linguistiques d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours
Utilisateur expérimenté (niveau maîtrise)	C2	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre sans effort pratiquement tout ce qui est lu ou entendu Pouvoir restituer des faits et des arguments issus de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente S'exprimer spontanément, très couramment, de façon précise et rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes

Annexes VII

Fiches de bonnes pratiques identifiées sur les territoires enquêtés

Champ de l'action : inclusion sociale

Nom de l'action

Duo de demain

Territoire

Ile-de-France – Métropole bordelaise

Opérateur

France Terre d'Asile

Public ciblé

Tous les BPI.

Description de l'action

Création d'une relation privilégiée entre une personne habitant en France de longue date et en situation régulière (parrain ou marraine) et une personne bénéficiant d'une protection internationale (fil·leul ou fil·leule). Les marraines et parrains n'ont pas pour mission de se substituer au travail des intervenants sociaux ; leur rôle est de parfaire l'intégration en créant du lien social et en faisant découvrir la société française.

Objectifs

- Amélioration du niveau de français des fil·leul.e.s à travers des conversations, des sorties, des lectures, des repas ou toute initiative de nature à favoriser les échanges.
- Découverte de l'environnement et l'initiation à des loisirs, visite de la ville, monuments et musées, séances de cinéma, théâtre ou autres spectacles, activités artistiques, sportives, de bricolage, etc...
- connaissance de la culture et partage des valeurs, de l'histoire, des institutions, des codes culturels de la société française.

Evaluation

Déjà mis en œuvre en Ile-de-France depuis 2014 – 8 parrains potentiels sur Bordeaux.

Financier

Etat

Champ de l'action : Inclusion sociale

Nom de l'action

Ateliers : « Scolarité et parentalité », « Parentalité en exil ».

Territoire

Gironde

Opérateur

CIO – Centre informations et orientation

REAAP - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Public ciblé

Parents d'enfants scolarisés

Description de l'action

Ateliers visant une meilleure compréhension des dispositifs scolaires, des carnets de liaison...

Objectifs

Permettre aux parents de comprendre l'école à la française.

Permettre une meilleure prise en compte des éventuelles difficultés psychologiques des enfants.

Faciliter les interactions avec les représentants de l'Education Nationale.

Evaluation

Financier

Nom de l'action

Adaptation du contenu du dispositif Garantie Jeune aux jeunes BPI

Territoire

Deux-Sèvres

Opérateur

Mission Locale des Deux-Sèvres

Public ciblé

BPI âgés de 18 à 25 ans, suivis par la Mission Locale

Description de l'action

La langue française n'étant pas systématiquement suffisamment maîtrisée par le public, la mission locale a fait le choix de travailler sur des demi-journées au lieu de journées complètes. De plus, les premiers temps de cet accompagnement sont consacrés à une approche des métiers, des entreprises et des attendus des employeurs, des explications sur le cadre légal des stages et de l'emploi en France ont également lieu.

Objectifs

Apporter un bagage de connaissances et de compétences essentielles pour accéder au marché de l'emploi

Programmer rapidement les premiers stages afin de permettre aux jeunes de prendre conscience de l'importance de maîtriser le français, surtout à l'écrit

Evaluation

Depuis avril 2018, 20 jeunes ont été suivis par ce dispositif (sur 3 sessions différentes). 20% de ces jeunes ont actuellement une situation d'emploi pérenne (CDI, intérim avec possibilité de pérennisation du contrat).

Financier

Etat

Nom de l'action

Utilisation d'outils numériques

Adaptation du site « Ma CAF et moi –Deux-Sèvres » – projet en cours

Utilisations d'applications mobiles

Territoire

Deux-Sèvres

Opérateur

CORAPLIS (COordination Régionale des Actions de Proximité de Lutte contre l'Illettrisme et d'accès aux Savoirs)

Public ciblé

Public illettré, personnes avec des difficultés de maîtrise du français, de compréhension

Description de l'action

Les deux organismes travaillent sur l'adaptation du contenu du site Ma CAF et moi 79, avec un vocabulaire plus accessible ainsi que des pictogrammes, en se basant sur la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre).

Plusieurs professionnels incitent les BPI à utiliser certaines applications mobiles (ex : Extra French), à regarder des séries et films en français, à lire des contes pour enfants dans un premier temps, avant de lire des romans plus riches en termes de vocabulaire, pour apprendre le français.

Certains BPI regardent également des vidéos sur YouTube pour comprendre le fonctionnement de l'administration française, pour acquérir de la culture, ...

Objectifs

Rendre les informations et les démarches d'accès aux droits plus accessibles

Améliorer le niveau de français

Comprendre le fonctionnement de l'administration française

Développer la culture

Evaluation

Expérimentation et retours par les BPI

Financier

CAF

Nom de l'action

Organisation et gestion du réseau de bénévoles des associations

Territoire

Deux-Sèvres

Opérateur

Association Toit en Gâtine et association Aurore

Public ciblé

Bénévoles, personnes hébergées et accompagnées par les associations

Description de l'action

Pour compléter les accompagnements des associations, les bénévoles interviennent sur plusieurs champs : aide à la mobilité (covoiturage), organisation d'ateliers socio-culturels, activation du réseau personnel avec les propriétaires de logements privés, les artisans, les entreprises locales.

Objectifs

Faciliter l'accès au logement et à l'emploi en construisant des partenariats avec les locaux
Permettre aux BPI de se créer un réseau et de s'acculturer plus aisément

Evaluation

Financier

Nom de l'action

Organisation de tutorats entre BPI

Territoire

Deux-Sèvres

Opérateur

Association L'Escale – Site de la Colline

Public ciblé

BPI accompagnés par les services de l'association

Description de l'action

L'idée est de proposer aux BPI sortis des services de l'association et autonomes actuellement de parrainer un BPI en cours d'accompagnement par l'association. L'association peut également faire appel à son réseau de BPI précédemment accompagnés pour de l'interprétariat.

Objectifs

Permettre au BPI accompagné de se créer un réseau avec l'aide de son parrain
Encourager la pairaidance et le retour d'expérience de BPI accompagnés par l'association
S'assurer que le BPI ne soit pas isolé lorsqu'il quittera l'hébergement et ne sera plus accompagné par l'association.

Evaluation

La pairaidance est un fonctionnement qui fait ses preuves dans le champ du handicap psychique notamment. L'association l'Escale constate que ce principe s'applique très bien au public BPI, qui se sent soutenu et ne se retrouve pas seul lors de sa sortie des dispositifs.

Financier

Nom de l'action

Projet DIME – Former les migrants aux compétences inclusives. Projet « *Erasmus +* » (projet de partenariat – Education des adultes)

Territoire

France (Insup et Aifriss), Espagne (Universités de Huelva et de Jaén), Grèce (Ksdeo), Italie (Ciosf)

Opérateur

En France, les opérateurs sont Insup Formation et Aifriss

Public ciblé

Professionnels et bénévoles d'Europe, qui participent à l'inclusion des migrants

Description de l'action

Le référentiel et les modules de formations sont en libre accès sur Internet. Le référentiel construit comporte cinq blocs de compétences : linguistiques, sociales et civiques, socio-professionnelles et entrepreneuriales, interculturelles, scientifiques et numériques.

Objectifs

Créer un référentiel des compétences nécessaires à l'inclusion des personnes migrantes
Concevoir des modules de formation destinés à développer ces compétences

Evaluation

Les modules de formation ont été testés par une trentaine de formateurs et une centaine de migrants issus des quatre pays impliqués dans ce projet.

Financier

Subventions européennes

Nom de l'action

Actions de formations préparatoires, de maîtrise de la langue

Territoire

Région Nouvelle-Aquitaine

Opérateur

Différents organismes de formations (FEL, INSUP, INSERMEDIA, etc.)

Public ciblé

Tous les BPI en âge d'accéder aux formations et de travailler

Description de l'action

Ces actions de formations sont consacrées à l'apprentissage du français, de métiers et du vocabulaire associé dans certains secteurs en tension (restauration, hôtellerie, métiers de l'industrie, métiers du bâtiment)

Objectifs

Favoriser l'accès à l'emploi
Développer la maîtrise du français

Evaluation

Financier

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Nom de l'action

Les ateliers : « Vivre en France », « Savoir habiter et gérer son logement », ...

(et le travail de médiation effectué au quotidien par les professionnels de terrain)

Territoire

Gironde

Opérateur

Les CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) – du groupe SOS, France Terre d'Asile, notamment

Public ciblé

Tous les BPI, voire demandeurs d'asile.

Description de l'action

Ateliers de mises en situation du quotidien et d'accompagnement vers l'autonomie avec des supports adaptés.

Ex1 : Le jeu Kijoulou (Emmaüs) : à l'aide d'un plateau représentant un mois de location dans un logement social, ce jeu permet de faire progresser le parcours résidentiel en préparant les participants à répondre à des questions sur l'habitat, à équiper leur logement et à gérer de la meilleure façon possible leur budget (atelier animé avec l'aide du FSL).

Ex2. : Comparaison de la situation d'une famille en situation de demande d'asile et d'une famille bénéficiaire du statut de réfugié, pour comparer les droits.

Objectifs

Décoder/médiatiser les règles de la vie en France (*approche cognitivo-sociale*)

Connaitre et comprendre ses droits selon son statut.

Prévenir les risques de mauvaises expériences et mauvais conseils auxquels peuvent s'exposer les BPI.

Evaluation

Intérêt des pratiques collectives (gain de temps, économie de moyens, dynamique liée aux interactions).

Financier

Nom de l'action

Programme européen d'intégration des réfugiés - Accelair

Territoire

En France, Accelair fonctionne actuellement en Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes

Opérateur

Partenaires institutionnels (OFII, conseil départemental, conseil régional, services déconcentrés de l'Etat, etc.) et des partenaires spécialisés dans la prise en charge des réfugiés (Adoma, gestionnaire de DNA etc.).

Public ciblé

Qu'ils soient hébergés dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) ou non, tous les réfugiés peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme Accelair.

Description de l'action

Les actions menées dans le cadre du programme Accelair se basent sur le droit existant en matière d'accès/maintien dans le logement et l'emploi. La particularité d'Accelair est de développer des actions spécifiques pour combler les freins à l'accès aux mesures de droit commun, ou de sensibiliser les acteurs locaux et de leur proposer un appui pour une adaptation de leurs actions au public réfugié : mutualisation des informations permettant une vision d'ensemble, accompagnement spécialisé par des référents formés à la problématique des réfugiés, ...

Objectifs

Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés en apportant une réponse coordonnée en termes d'accès à l'emploi, à la formation et au logement.

Evaluation

Le programme Accelair a débuté en 2002, dans le cadre du programme européen « Equal » et est reconduit depuis.

Financier

Depuis 2014, Accelair est soutenu par le Fonds Asile Migration Intégration.

Champ de l'action : Emploi/formation

Nom de l'action

Les ateliers : « Je recherche un emploi et un logement par la mobilité géographique », ...

Territoire

Ile de France

Opérateur

Les CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) – du groupe SOS

Public ciblé

Demandeurs d'asile en amont de l'obtention du statut.

Description de l'action

Atelier de présentation des villes de provinces peu éloignées de Paris (Le Havre, Orléans, Rouen, Reims...). Information sur les ressources en termes d'équipements et services (préfecture, caf, écoles, poste, taux de réussite au bac...).

Objectifs

Faire connaître d'autres villes et territoires que la capitale et faire changer les représentations, bousculer les a priori, pour lever les freins à la mobilité géographique et faciliter l'accès au logement.

Evaluation

Intérêt des pratiques collectives (gain de temps, économie de moyens, dynamique liée aux interactions)

Financier

Champ de l'action : Emploi/formation

Nom de l'action

Atelier Adaptation à la Vie Active (AAVA)

Territoire

France – Gironde

Opérateur

France Horizon

Public ciblé

BPI en difficulté d'insertion

Description de l'action

Mise en situation au sein d'ateliers proposant des activités sont centrées sur l'habitat (remise en peinture, petit bricolage, montage de meubles, recyclerie...).

Objectifs

Agir de façon simultanée sur différents leviers complémentaires d'insertion sociale et professionnelle.

Rompres avec l'isolement par l'inscription dans un collectif de travail.

Apprentissage du respect des horaires, du rythme de travail, des consignes.

Evaluation

Financier

Champ de l'action : Emploi/formation

Nom de l'action

Plateaux techniques d'évaluation des compétences

Territoire

Suède

Opérateur

Les CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) – du groupe SOS

Public ciblé

BPI

Description de l'action

Evaluation des compétences techniques des personnes dotées d'un métier pour lequel il peut être nécessaire d'apprécier les acquis. Cours de FLE en parallèle

Objectifs

Faciliter l'insertion professionnelle des BPI.

Evaluation

Financier

Champ de l'action : Logement

Nom de l'action

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Territoire

France

Opérateur

France Horizon

Public ciblé

A l'origine, toute personne relevant du contingent prioritaire mais dérogation pour étendre l'action à l'ensemble des ressortissants du DNA – dispositif national d'accueil.

Description de l'action

Accompagnement à l'autonomie sociale par rapport au logement pendant 1 an maximum (connaissance des droits et devoirs des locataires, gestion du budget, rapport au bailleur, au gardien, au voisinage, rencontres avec les acteurs du secteur (travailleurs sociaux, professionnels de santé,...), ...

Baux glissants dans le parc social / sous location dans le parc privé.

Objectifs

Fournir sur une période déterminée, à un ménage rencontrant un problème de maintien dans un logement ou d'accès à un logement en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux.

S'assurer de la confiance des bailleurs qui doivent pouvoir compter sur les associations en cas de problème.

Evaluation

Financier

Etat

Champ de l'action : Logement

Nom de l'action

Proposer des hébergements chez des particuliers

Territoire

Ile de France
Paris, Montpellier, Lille, Lyon
France

Opérateur

Le SAMU Social - programme ELAN (Ile de France)
L'association SINGA (Paris, Montpellier, Lille, Lyon)
Plateforme AirBnB – « Open Homes » (France)

Public ciblé

Les particuliers pouvant accueillir une ou plusieurs personnes et les BPI sans solution de logement

Description de l'action

Ces plateformes organisent des hébergements citoyens, de façon temporaire, avec, selon le degré d'implication souhaité par l'accueillant, un accompagnement par un travailleur social pour l'accueilli et/ou l'accueillant.
La plateforme AirBnB propose également des solutions en termes de logement pour les personnes touchées par les catastrophes naturelles.

Objectifs

Permettre aux BPI sans solution de logement d'être hébergés

Evaluation

Financier

Champ de l'action : Emploi/formation, logement

Nom de l'action

Hope - Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi

Territoire

Déjà en place dans certaines régions, en cours de déploiement en Nouvelle-Aquitaine

Opérateur

AFPA – association pour la formation des adultes

Public ciblé

Tous les BPI en âge de travailler. Les candidats sont présélectionnés par l'Ofii.

Description de l'action

Les trois premiers mois sont consacrés à l'apprentissage du français et pendant les six suivants, les réfugiés sont formés à un métier en «tension» (principalement bâtiment, grande distribution, industrie).
L'AFPA s'assure aussi qu'un accompagnement administratif, médical et social soit à la disposition des réfugiés dans les centres d'hébergement.

Objectifs

Faciliter l'insertion des réfugiés par l'apprentissage d'un métier.

Evaluation

Mise en place au niveau national depuis 2017. Le nombre de places est limité (496 lors de la première session en octobre 2017 et 500 pour celle de mars 2018).
En 2017, les expérimentations menées en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France ont donné de bons résultats : «71% des personnes ont obtenu une certification et 62% étaient en emploi dès la fin de la formation».

Financier

Etat

Champ de l'action : Santé

Nom de l'action

Diversifier les réponses pour prendre en charge le stress post-traumatique : médiations, EMDR, art-thérapie

Territoire

Haute-Vienne

Opérateur

EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) de Haute-Vienne

Public ciblé

Personnes victimes de stress post-traumatique

Description de l'action

Dans leur parcours d'exil, les BPI peuvent avoir vécu des événements générant un stress traumatique. Pour être davantage efficaces, les thérapies devraient se faire dans la langue maternelle de la personne suivie. Avec les difficultés que posent l'interprétariat en consultations, les professionnels de l'EMPP se forment de manière individuelle et travaillent avec diverses médiations telles que l'art-thérapie, ce qui permet à la personne de s'exprimer sans se confronter à la barrière de la langue.

Objectifs

Retraiter des vécus traumatiques non digérés à l'origine de divers symptômes, parfois très invalidants
Soigner des séquelles post-traumatiques même après de nombreuses années

Evaluation

Les diverses médiations et notamment l'art-thérapie et l'EMDR, ont de nombreuses fois démontré leur efficacité thérapeutique à travers plusieurs travaux scientifiques réalisés par des chercheurs du monde entier.

Financier

Champ de l'action : Santé

Nom de l'action

Groupes de parole : femmes victimes de violences et mutilations sexuelles, parents séparés de leurs enfants.

Territoire

Haute-Vienne

Opérateur

Les CADA de Haute-Vienne

Public ciblé

Les demandeurs d'asiles et BPI hébergés dans ces CADA

Description de l'action

Tous les mois, trois groupes de parole sont organisés : un premier adressé aux femmes victimes de violences et mutilations sexuelles, un second pour les parents séparés de leurs enfants et un troisième où la thématique est définie par les participants (qui sont souvent des personnes isolées).

Objectifs

Permettre aux personnes d'aborder leurs difficultés diverses, d'être aidées et soutenues
Identifier plus facilement les personnes qui auraient besoin d'une prise en charge spécifique
Dans le cadre du groupe de parole adressé aux femmes victimes, un partenariat est établi avec un sexologue et un chirurgien de l'Hôpital de Limoges afin de permettre à ces femmes une réparation

Evaluation

Financier

Champ de l'action : Santé

Nom de l'action

Médicalisation des CADA, CAO et CPH

Territoire

Deux-Sèvres

Opérateur

Association Toit en Gâtine et Association Aurore

Public ciblé

Les personnes hébergées dans ces structures

Description de l'action

La présence d'un infirmier permet de soigner les maux les plus courants et d'avoir un lien plus étroit avec le secteur médical lorsqu'une prise en charge plus poussée est nécessaire. Les infirmiers animent également des ateliers de prévention et d'information sur le champ de la santé.

Objectifs

Limiter le recours aux médecins, aux urgences pour des douleurs moindre
Améliorer l'accès à la santé du public
Faciliter le rapprochement entre les associations et les services médicaux

Evaluation

Financier

Les associations

Champ de l'action : Coordination des acteurs

Nom de l'action

Conventions de partenariat interinstitutionnelles

Territoire

Gironde

Opérateur

OFII, CAF, POLE EMPLOI

Public ciblé

BPI

Description de l'action

Identification de personnes référentes sensibilisée aux difficultés des BPI au sein des différentes institutions, comme interlocuteur privilégiés et repérés. Partage en ligne des informations relatives au parcours d'insertions professionnel entre l'OFII et Pôle emploi.

Objectifs

Faciliter l'accès aux droits

Evaluation

Financier

Champ de l'action : Coordination des acteurs

Nom de l'action

Mise en place de comités départementaux autour de la question des BPI

Territoire

Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Maritime

Opérateur

Associations, OFII, DDCS, DIRECCTE, CAF, ARS, ...

Public ciblé

Tous les BPI sur les territoires départementaux

Description de l'action

Les différents acteurs départementaux sont amenés à se réunir afin de coordonner leurs actions et les dispositifs en faveur du public BPI.

Objectifs

Mettre en œuvre des dispositifs
Faciliter les relations partenariales entre les acteurs départementaux
Echanger sur les pratiques professionnelles de chacun des acteurs
Améliorer l'accompagnement apporté aux BPI

Evaluation

Financeur



créham